ESTIMATES

Department of Justice Canada

2001-2002
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before 31 March and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2001

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2002-III-20

ISBN 0-660-61461-8

101-05581/

Department of Justice

2001-2002
Estimates

A Report on Plans and
Priorities

Approved

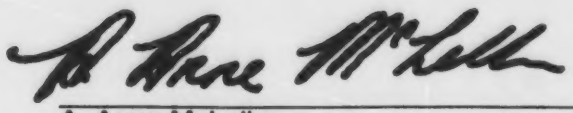

A. Anne McLellan
Minister of Justice and Attorney General of
Canada

Table of Contents

Section I: Messages **3**

Minister's Message 3
Management Representation 4

Section II: Departmental Overview **5**

2.1 What's New 5
2.2 Mandate, Roles and Responsibilities 6
2.2.1. Organizational Structure 7
2.3 Departmental Objective 8
2.4 Planning Context 8
2.5 Departmental Planned Spending 11

Section III Departmental Plans, Results, Activities and Resources **12**

3.1 Business Line Details - Government Client Services 12
3.2 Business Line Details - Law and Policy 20
3.3 Business Line Details - Administration Business Line 36

Section IV: Joint Initiatives **41**

4.1 Horizontal Initiatives 41
4.1.1Sustainable Development 41

Section V: Financial Information **42**

5.1 Summary of Transfer Payments 42
5.2 Details on Transfer Payments Programs 42
5.2.1 Objective 42
5.2.2 Planned Results 42
5.3 Source of Respendable and Non-respendable Revenue 43
5.4 Net Cost of Program for the Estimates Year 43

Section VI: Other Information **44**

Table 6.1: Legislation Administered by the Department of Justice 44

Section I: Messages

Minister's Message

As Minister of Justice and Attorney General of Canada, it is my pleasure to report to you my department's key goals and objectives for fiscal year 2001-2002.

Canadians want their justice system to reflect the values of fairness, equality, respect and accountability, while keeping pace with the changing needs of society. The Department of Justice is dedicated to meeting these goals and ensuring our justice system remains efficient, accessible and fair.

To this end, the department has developed an overall, strategic plan for 2001-2005. Its priorities are to serve Canadians, maintain our high standards and build on the department's strengths.

The department must be responsive to the needs of Canadians and their justice system - providing them with laws and services that are relevant and promote a safer society. Canadians can be proud of the department's achievements, and its work with various partners and stakeholders, in renewing certain sectors of our justice system.

The Department of Justice must also continue to adapt effectively to the changing role of the Government of Canada and its employees, and maintain a high level of service to federal departments and agencies. Each of these departments and agencies face new challenges in an ever-changing global environment and an era of technological change.

I am confident that the plans outlined here will meet these goals and maintain the Department of Justice's high standards and record of service. The success of this plan is essential to meeting the needs of Canadians and maintaining their confidence in our justice system and government.

A. Anne McLellan
Minister of Justice and Attorney General of Canada

Management Representation

MANAGEMENT REPRESENTATION

Report on Plans and Priorities 2001-2002

I submit, for tabling in Parliament, the 2001-2002 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Department of Justice.

To the best of my knowledge, the information:

- Accurately portrays the Department's mandate, priorities, strategies and planned results of the organisation.
- Is consistent with the disclosure principles contained in the *Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities*.
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying departmental information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Morris Rosenberg
Deputy Minister

MAR 2 3 2001

Date:

Section II: Departmental Overview

2.1 What's New

The Department of Justice is in the process of modernizing its strategic management and accountability practices. As a first step, the Department launched its Strategic Plan, 2001-2005 at the beginning of 2001.

Aligned with *Results for Canadians*, the Strategic Plan articulates three strategic directions--Serving Canadians, Providing High Value and Making Choices, and Capitalizing on Our Strengths. It also describes how the Department intends to make progress towards these directions by highlighting key departmental initiatives that need to be implemented.

Strategic Plan 2001-2005 - New Strategic Directions

Serving Canadians
We will strive to make the justice system relevant, accessible and responsive to the needs of Canadians and we will provide effective stewardship of that system.

Providing High Value and Making Choices
In an environment where our workload is increasing and the needs of government and our clients are changing, we will focus on efficiently and effectively delivering cutting edge leadership and excellence in those areas of law and policy that are integral to the role of government or that are focused on emerging government priorities.

Capitalizing on Our Strengths
We will integrate the law and policy dimensions of our work to better meet the needs of government. We will use our presence across Canada and in all departments to generate timely and strategic advice for the government. We will work together, share information and knowledge, and create an enabling work environment.

As next steps, the Department is developing a Strategic Action Plan and an on-going Department-wide planning process that has strategic and business plan components and links to government-wide planning and performance evaluation requirements such as the Planning Reporting and Accountability Structure and the Report on Plans and Priorities. The strategic directions and key departmental initiatives and strategies will be integral components of the Department's future planning and performance reports.

2.2 Mandate, Roles and Responsibilities

The Department's work reflects the duties of its Minister's dual role as Attorney General of Canada and as Minister of Justice.

The Attorney General protects the interests of the Crown within the framework of existing legislation. This involves providing legal advice and services to federal departments and agencies, inciuding the regulation and conduct of litigation. The Attorney General also prosecutes for violations of all federal legislation other than the *Criminal Code* in the provinces and for violations of all federal legislation, including the *Criminal Code*, in the territories.

The function of the Minister of Justice relates mainly to the policy considerations underlying those areas of substantive law that the Minister is directly responsible for. The Minister of Justice has general responsibility for federal policies related to the administration of justice, except for policing, corrections and parole.

The Minister has lead or shared responsibility for:

- policy in the area of
- √ criminal justice;
- √ human rights;
- √ family and youth law;
- √ administrative law;
- √ aboriginal justice,
- √ access to information and privacy;
- √ official languages;
- √ the Government's mandate for courts and judges; and for

- Canada's participation in the activities of international organizations working towards the development of private international law and the unification of private law.

The Minister is also responsible for:

- the implementation of policy objectives through programs and services;
- issues relating to accessibility, fairness and equality in the justice system;
- the legal mechanisms used by departments and agencies to achieve the overall objectives of the Government;
- the drafting of government bills and regulations;
- the examination of regulations; and for
- ensuring that the government's legislation and regulations comply with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and with other government policy and legislation.

2.2.1. Organizational Structure

The following chart shows the senior management positions responsible for the three business lines of the Department of Justice.

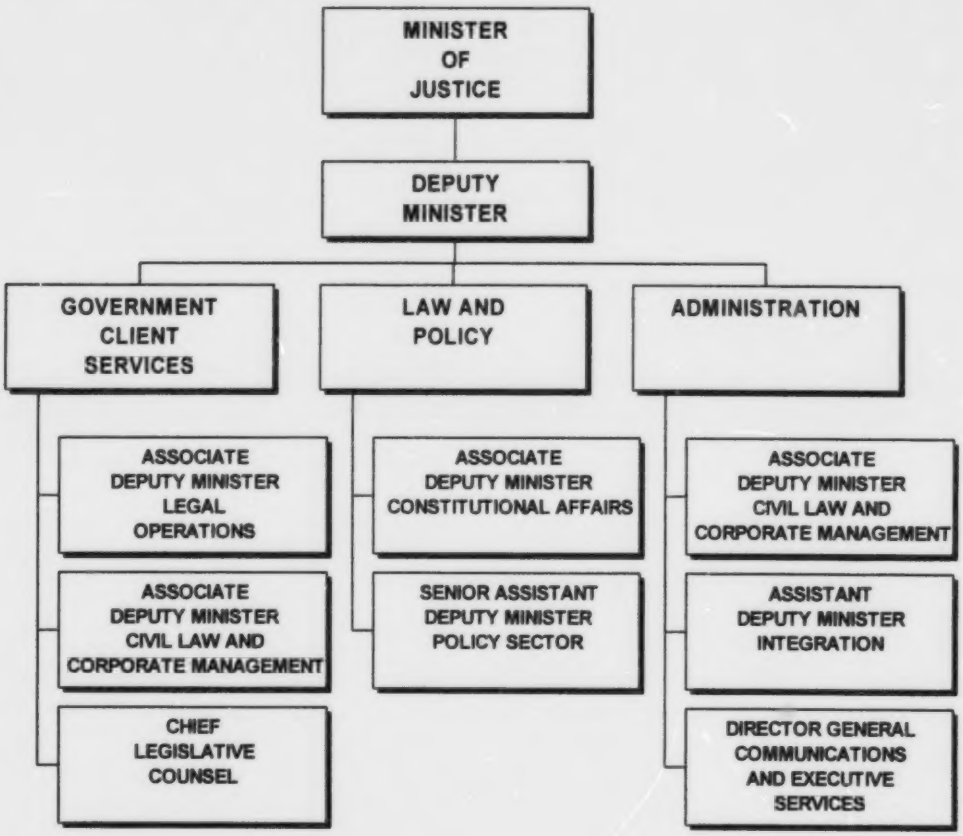

Business Line	($ millions)			(FTE)
	Operating Budget	Grants & Contributions	Business Line Total	
Government Client Services	215.6	-	215.6	1,883
Law and Policy	190.2	380.9	571.1	313
Administration	62.3	-	62.3	384
Total	**468.1**	**380.9**	**849.0**	**2,580**

2.3 Departmental Objective

The objective of the Department of Justice is

- to provide the Government of Canada and federal departments and agencies with high-quality legal services,
- to have superintendence of all matters connected with the administration of justice in Canada which are not within provincial or territorial jurisdiction, and
- to implement policy and program initiatives in this context with a view to ensuring that Canada is a fair, just and law-abiding society with an accessible, equitable, efficient and effective system of justice.

2.4 Planning Context

Changing Societal Environment

Rapid demographic, social, cultural, economic and technological change as well as globalization, are all putting pressures on Canada's justice system. Changes in technology, particularly biotechnological and information technology, raise new issues and bring new dimensions to old issues that continue to concern Canadians.

On another dimension, increasing diversity in the make-up and values of the Canadian population necessitates reform to the body of laws and the justice system itself to ensure both are reflective of the needs of a modern society and of the values of Canadians.

Globalization

Globalization is creating a borderless world where issues that used to be dealt with on a purely domestic basis, increasingly have to be dealt with more and more at the international level. This trend requires that Canada be a direct participant in international efforts to develop human rights and criminal justice instruments and to increase economic co-operation amongst other initiatives. At the same time, transnational crime -- ranging from the illicit drug trade to terrorist crimes to technology-related crime -- requires a globalized response.

The Department of Justice, within its approved mandate, is called to play an active and increased stewardship role in international justice and legal matters. This is effected principally through the establishment of ongoing working relationships with international partners increased participation in a widening circle of international forums; direct, practical contributions to international legal jurisprudence; effective follow-up to implement enactments or conventions domestically and in direct co-operation with other countries on a bilateral or multilateral basis.

Public Expectations

Public confidence is the cornerstone of a well functioning justice system. Canadians today have higher expectations of their justice system and are demanding a greater voice in policy-making and a greater responsiveness on the part of the system to their needs. They have been expressing a growing concern with the efficiency and effectiveness of the justice system, seeing it as fragmented, confusing, slow and expensive.

The Department is responding to these challenges by pursuing a sensible and sustainable approach to streamlining and strengthening the justice system that responds to Canadians' desire to feel more secure in their homes and communities. At the same time, it is promoting crime prevention and restorative justice approaches, decreasing reliance on costly correctional systems, and generally targeting justice system resources to where they can be most effective.

The Department is investing in Public Legal Education Program and public consultations on law and policy reform to address the need for citizens to better understand their justice system and play a meaningful role in it. The Department has recently updated its Internet site to provide more information to Canadians in an accessible manner.

Efficiency of the Justice System

The increasingly complex environment for Canada, both domestically and internationally, creates an impetus for new laws, procedures and programs. These pressures require the Department to look carefully at efficiency measures, to work with provinces and territories to streamline the administration of justice and criminal procedures, and to work on alternatives to traditional, costly court proceedings.

These same pressures have also led the Department into new areas of co-operation through partnerships and the development of horizontal approaches and solutions to complex issues. Developments on the federal-provincial front require ongoing attention given the shared jurisdiction in this policy area.

At the same time, the Department of Justice is committed to improving its own operations so that it can make its required contribution to maintaining and enhancing Canada's justice system in accordance with its mandate role.

Demand for Legal Services

The demand for legal services continues to increase mainly because of changes in the role of government and in the way it achieves its objectives. The increasing horizontal nature of the issues government deals with, increases the requirement for the consistent application of the law across federal institutions.

The Charter of Rights and Freedoms, technological and globalizations all mean that the Department of Justice is faced with increased workload and complexities in the legal issues the government has to address. This in turn, often leads to complex litigation that have a direct impact on public policies and on potential contingent liabilities of the Crown.

The ever increasing international dimension of the global economy and crime, as well as the judicialization of high profile societal issues, have also significantly contributed to increasing demand and workloads.

Available Resources

The demand for legal services will continue to stretch the amount of resources available to the Department. This issue is further compounded by the fact that the Department has limited ability to control the demand for its services as most of its activities are not discretionary in nature. Program integrity for the Department of Justice therefore hinges on continued improvements in the efficiency and effectiveness of the delivery of its programs.

Reference Level Review and Program Integrity

The Department of Justice has undertaken a fundamental review of its capacity to meet the ongoing workload of the Department, and the resources required to address this workload. This review has been undertaken in recognition of the growing requirement for policy, legal advisory, litigation and prosecution services and the increasing degree of difficulty in meeting these obligations within existing resources.

The review has also examined the ways and means available to Justice to improve its service delivery capacity through the application of technology, and management improvements. Management and re-engineering issues are being examined and key result areas will be incorporated in the Departmental Performance Report and a revised Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS).

New resources obtained as a result of this review are being applied to enhance the effectiveness and efficiency of the Department by increasing our capacity to deliver high quality legal advice to the Government, to produce and implement quality policy, programs and services to Canadians while engaging citizens in policy discussions and formulation, and to strengthen the administrative infrastructure necessary to support these activities.

2.5 Departmental Planned Spending

($ millions)	Forecast Spending 2000-2001	**Planned Spending 2001-2002**	Planned Spending 2002-2003	Planned Spending 2003-2004
Budgetary Main Estimates (gross)	657.5	**717.1**	706.3	684.9
Non-Budgetary Main Estimates (gross)	-	-	-	-
Less: Respendable revenue	-	-	-	-
Total Main Estimates	657.5	**717.1**	706.3	684.9
Adjustments**	227.3	**131.9**	109.4	69.7
Net Planned Spending	884.8	**849.0**	815.7	754.6
Less: Non-respendable revenue	45.1	**25.1**	22.4	14.0
Plus: Cost of services received without charge	37.4	**30.8**	30.5	30.1
Net cost of Program	877.1	**854.7**	823.8	770.7
1. Full Time Equivalents* **	2,648	**2,580**	2,505	2,517

* Reflects, as of January 31, 2001, the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.

** Adjustments are to accommodate approvals obtained since the Main Estimates and includes Budget initiatives, Supplementary Estimates etc.

*** Excludes FTEs funded by other departments.

Section III Departmental Plans, Results, Activities and Resources

3.1 Business Line Details - Government Client Services

3.1.1. Business Line Objective

To respond, at the national, regional and local levels, to the requirements of the Government of Canada, its departments and agencies, for quality legal or legislative services, in the most effective and cost-efficient manner in compliance with the law and government policy.

The Government Client Services Business Line will strive to:

- Sustain the high quality of its legal practice and the value it adds to government policy making and operations;
- Enhance/strengthen its ability to effectively balance its central agency and services role;
- Increase its capacity to anticipate government directions and become a leader in emerging areas of law; and
- Increase its capacity to identify and implement management efficiencies.

3.1.2. Business Line Description

The Government Client Services Business Line encompasses a range of services including:

- Legislative drafting;
- Legal advice and opinions;
- Legal advice on policy development; and
- Monitoring and representation in the enforcement of federal law in litigation matters involving the federal government.

This business line also ensures that the government legislates in a consistent manner and within the law and provides legal direction and advice to government departments and agencies to facilitate the accomplishment of their policy and program objectives within the framework of the law. It also protects the interests of the government and the public and supports the concept of a national system of justice.

To ensure responsiveness, virtually all client departments incorporate legal services into their central administration. These legal services units provide a range of legal services

from legal advisory and litigation services, to legislative assistance, that cover all areas of the law that are of concern to the departments.

A network of Regional Offices (BC/Yukon, Prairies/NWT/Nunavut, Ontario, Québec, and Atlantic) ensures the provision of legal services across the country to meet the needs of the regional operations of government departments and agencies.

Justice Offices / Bureaux du ministère

OCCUPATIONAL COMPOSITION

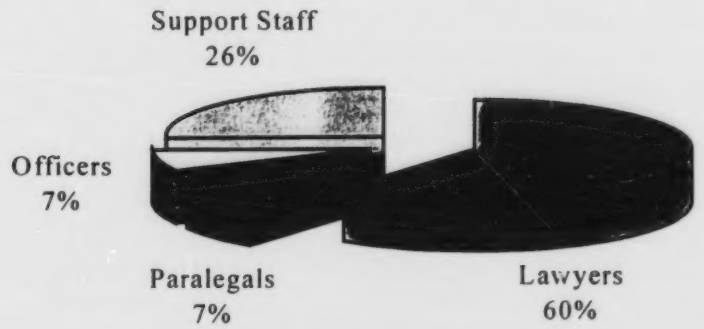

Functional direction is assumed through portfolio management. Legal advice or supervision, functional direction and resourcing implications are all managed through specific portfolios to meet the legal service requirements of client departments in both the Capital region and the Regional Offices. There are six portfolios : Tax Law Services, Citizenship and Immigration, Aboriginal Affairs, Business Law Group, Public Law and Central Agencies, and Regulatory Group. This organization ensures that the government's position is consistent and co-ordinated, and that *Civil Code* provisions are recognized.

3.1.3. Planned Spending and Full Time Equivalents

Forecast Spending 2000-2001		**Planned Spending 2001-2002**		Planned Spending 2002-2003		Planned Spending 2003-2004	
$ millions	FTE	**$ millions**	**FTE**	$ millions	FTE	$ millions	FTE
*252.6	1,910	**215.6**	**1,883**	208.7	1,842	209.1	1,840

* Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.

3.1.4 Key Results Commitments, Planned Results, Related Activities and Resources

The Department continues to emphasize the need for client-focused services and shared accountability for the delivery of legal services. The demand for legal services however continues to grow as does the nature of those services, as our clients' needs, the government's and the needs of Canadians change.

The challenge is to manage growing workloads and changing needs by focussing resources and expertise on those areas that are the most important to Canadians, the government and client departments.

The challenge has given rise to six major initiatives, projects and activities, described below, aimed at achieving the goal of providing highest value and making choices.

Legal Services Policy Framework

Planned Results:
Strategic partnerships between the Department and client departments and agencies

The Legal Services Policy Framework provides a governance model in the delivery of legal services. The Framework defines the kind of business relationship the Department of Justice must have with client departments and agencies. It allows the Department of Justice and its clients to explore innovative delivery approaches while ensuring that the Department of Justice continues to lead and have overall government responsibility for the management and delivery of legal services.

In order to ensure that services provide the best value at the most appropriate cost, the Department of Justice's partnership with clients features a joint planning process, shared responsibility for the costs of legal services and shared accountability for performance and for the allocation and use of resources.

The development and implementation of agreements with client departments is the major mechanism by which the Legal Services Policy Framework is implemented. The Department will continue to plan jointly and in partnership with client departments, identify legal service priorities, measure client satisfaction, develop efficient approaches, assess the true costs of the services provided and put in place policies and procedures that will make the provision of legal services more cost-effective.

The objectives under this framework for the next foreseeable future are to:

- Enhance support to the planning process with client departments nationally; and
- Develop and implement practice management tools.

To achieve the above objectives, for the next planning period the Department will:

- Implement recommendations of a management review of the Client Driven Services process;

- Implement a national planning process, integrating policy and program and services delivery issues; and

- Provide performance and other data to assess resource management issues.

Federal Prosecution Service (FPS) Renewal

Planned Results:
Supply and demand for prosecutions are measured and aligned

The FPS renewal is the departmental response to a changing public and legal environment with which every member of this department is familiar – the Charter, the forces of globalization, the changing expectations of Canadians, government priorities that focus on zero tolerance, diversion, and restorative justice. Renewal plans build on successes by moving forward to strengthen the prosecution function in Canada. The vision is one of federal prosecutors working as members of an integrated team with provincial colleagues and partners in the criminal justice system across the country.

As a result of steady increases in the costs associated with the delivery of legal services, including federal prosecution services, Treasury Board asked us in 1999 to undertake a formal review, among other areas, of the federal prosecution function to identify both pressures and ways to create a more effective and efficient organization. The result was a two year process of examining how we work, both inside and outside the Department of Justice, and identifying the tools needed to support a renewed Federal Prosecution Service. From the beginning, the objective has been to define and resource a prosecution function that can meet the challenges of the 21st century. This renewed mandate will require the support and commitment not only of those working in the FPS, but also of their colleagues across the Department and outside it.

It is not simply a matter of creating an affordable FPS, but more importantly, of defining what the job is and building the tools and capabilities needed to get the job done.

Six overarching priorities have been identified to guide and inform the FPS renewal :

- Increasing Collaboration and Partnership;
- Alternatives to Prosecutions and Choice of Instruments;
- Strengthening Relationships;
- Unique Circumstances : The Needs of the North;
- Management of Complex Cases; and
- Management Priorities (including issues related to information management).

All six priorities contribute to the Department's vision of an FPS that is fully integrated with its partners in the justice system; all are intended to deliver both short-term and long-term results. The FPS renewal focuses on integration, practice efficiency, leadership and partnerships.

Legal Risk Management

Planned Results:
Legal risks are managed strategically and efficiently

Our ability to deliver high value also depends on anticipating and providing unique, high-quality legal and policy expertise on emerging priorities such as e-government, international trade and biotechnology. We have already begun to develop our ability to scan for, identify and respond to emerging issues in collaboration with other departments and organizations. We will also reinforce the research, evaluation and intergovernmental relations services required to support this effort.

Re-examining the nature of the legal services we provide also gives us an opportunity to take a hard look at how we deliver them. The Legal Risk Management Initiative is reviewing the government's approach to litigation and how it manages legal risk. This project has laid the groundwork that will permit us to work with central agencies, our clients and the provinces and territories to address the collective management of legal services, align service demands with resources, develop choices and alternatives to more traditional and sometimes less effective approaches, and increase the efficient management of law practice in the Department.

Improving the way we deliver legal services also demands that we come to terms with our dual responsibility to both satisfy the needs of client departments and present legal advice from a government-wide perspective. We are taking steps to reconcile diverse legal components of complex cases, both within the Department and with our clients, and to ensure that a national, government-wide and consistent perspective is integrated into our advice to clients at an early stage.

International Law and Activities

Planned Results:
Leadership in international law and activities

The primary goal of the work in the area of international law and activities is to prepare the Department to help the Government to meet the growing challenges it will face in the coming years in the area of international law. This will be done by identifying international law issues that the Government is likely to face in the next several years, as well as assessing how the Department could best organize itself to serve the Government in the area of international law and activities. This will include determining how best to ensure that the Department has the necessary expertise, at junior and senior levels, to respond to these needs.

The work in the area of international law and activities will facilitate the work of employees through better long-term planning on substantive issues that will provide an opportunity to devote appropriate resources to international law and activities matters in a timely fashion. It will also determine whether organizational changes would be desirable both to enhance the Department's ability to serve the Government in the area of international law and activities and to provide better support to employees through increased definition of areas of practice, information sharing and horizon scanning.

Resource Management

Planned Results:
A simpler approach to cost recovery and budget allocation

The Department is committed to developing a simpler, consistently applied funding system for the provision of legal services, which provides clear accountability for service, cost and demand. To this end, it is working on a costing model with possible implementation during the next 12 months. Changes have already begun to simplify the cost recovery process for our clients. Further changes will results from other developments in timekeeping and the Legal Risk Management Initiative.

Succession Planning

Planned Results:
Ensure the renewal of the workforce

A number of human resources strategies and activities will be undertaken in the next year to ensure the renewal of the workforce and thereby ensuring our continued meaningful contribution to a better quality of life for all Canadians.

Competencies will be identified for senior lawyer level positions. A comprehensive and planned approach will be used for systematically recognising, evaluating and developing the leadership competencies of our staff to ensure there are qualified candidates for key positions in the organisation in both of the LA streams. This will benefit employees by investing in their careers and will result in the employee feeling that he/she is valued by the organisation. Employees will also have a defined sense of purpose and direction.

A number of senior practitioner positions will be created in various areas of the Legal Operations Sector to help address the need to augment the proportion of senior legal positions in our organisation, laying a foundation for workforce renewal and knowledge retention.

Senior developmental lawyer positions will also be created, such as deputy portfolio managers, to develop staff to ensure there are qualified candidates for key positions.

A Legal Excellence Programme was designed to attract some of the best students from law schools across Canada, providing them with experience through articling followed by two years of employment as LA-1's. This programme is a first step in recruiting and developing members of its legal community to their full potential.

A Legal Training Program will be implemented to recognise and deal with the need to have a very focussed learning process that:

- feeds the different intellectual needs of the specialists in every portfolio;
- helps newcomers understand the entire picture;
- keeps itself up-to-date and predicts trends and change;
- provides greater networking opportunities; and
- is delivered at the scheduled time.

A number of senior complement positions will be created to increase the ratio of senior/junior lawyers in the sector.

Strategic Direction: Providing High Value and Making Choices

Key Results Commitment
Legal services to the Government of Canada and its departments and agencies

Planned Results	Initiatives and Related Activities
Strategic partnerships between the Department and client departments and agencies	**Legal Services Policy Framework** ❑ Implement recommendations of a management review of the planning process with client departments; ❑ Implement a national planning process, integrating policy and program and services delivery issues; and ❑ Provide performance and other data to assess resource management issues.
Legal risks are managed strategically and efficiently	**Legal Risk Management** ❑ Scan, identify and respond to emerging issues; ❑ Reinforce research, evaluation and intergovernmental relations; and ❑ Develop choices and alternatives to more traditional approaches.
Federal prosecutions are managed such that: - supply and demand for prosecutions are measured and aligned; - delivery choices and alternatives for prosecutions are provided; - law practice management and efficiencies are in place.	**Federal Prosecution Services Renewal** ❑ Development of a collaborative approach to prosecutions with Provinces and Territories; ❑ Development of alternatives to prosecutions and Instrument of Choice; ❑ Strengthening relationships (e.g. with stakeholders such as the RCMP); ❑ Responding to the unique needs of the North; ❑ Management of Complex cases; and ❑ Management of priorities (e.g. information management, training).
Leadership in international law and related activities.	**International Law/Activities** ❑ Identify international law issues that the Government is likely to face in the next few years.
A simpler approach to recovery and budget allocation.	**Resource Management** ❑ Develop a simpler funding system and clear accountability for service cost and demand.
Renewal of the workforce	**Succession Planning** ❑ Identify leadership competencies; ❑ Design a recruitment and training program; and ❑ Increase the number of senior lawyer positions.

3.2 Business Line Details - Law and Policy

3.2.1 Business Line Objective

To ensure a responsive, fair, efficient and accessible national system of justice by managing the development, testing, promotion and implementation of justice policy, programs and services in respect of criminal law, family and youth law; and to ensure a fair, effective and responsible public administration by managing the government legal framework in respect of administrative law, constitutional law, international law, native law, human rights law and information law.

3.2.2. Business Line Description

Rapid changes in Canadian society and heightened citizens' expectations have intensified the demand for policy leadership. As well, the Constitution ascribes key responsibilities to the federal government and in particular, the Minister of Justice in specific policy areas. As a result, the Department of Justice has lead responsibility for criminal justice policy as well as family and youth law policy.

The Department also has the lead role in constitutional law, human rights law, administrative law, aboriginal justice, access to information and privacy law, official languages law, and the Government's mandate for courts and judges, and is responsible for over 40 statutes, many with major policy ramifications.

The Department has to anticipate future legal and societal trends in order to provide timely, strategic and effective policy and legal responses; to provide leadership both to the government and the public in understanding the changing legal world; to provide guidance in achieving governmental objectives in a manner consistent with fundamental rights and freedoms; and to take steps to enhance the fairness, equality, accessibility, effectiveness and efficiency of legal policy.

To meet this challenge and ensure Canadians have a fair, efficient, accessible and inclusive national system of justice, the Department provides a range of services relating to the planning, co-ordination, development, promotion and implementations of justice related policies.

The Department of Justice is continuing the process of strengthening its Justice policy support infrastructure including:

- Improvements are underway to strengthen the Department's policy priority identification processes and link the Justice policy agenda better with that of other departments and jurisdictions within the framework of the government's overall policy agenda;

- An effective policy planning cycle is being developed to augment linkages between policy and program priorities, resource planning, evaluation and management functions; the focus on resource utilization and results in policy operations is being reinforced; and

- Modernization of its strategic management and accountability practices associated with the policy development process with, as a first step, introduction of its Strategic Plan for 2001-2005 at the beginning of 2001.

The Department has strengthened its capacity to:

- carry out essential research, public consultation, evaluation and communications on the major policy initiatives for which the Minister of Justice has responsibility, including our capacity to work co-operatively with provinces and territories;
- ensure that policy options are based on a strong data and analysis foundation (including results of previous initiatives of the government and other jurisdictions); and
- ensure that there is the critical mass of resources available for sound, professional policy conceptualization, development, implementation and evaluation.

This will ensure that the emerging policy issues related to the justice system in modern Canadian society are appropriately addressed in a timely and effective fashion and that each Justice policy dollar is well spent.

3.2.3. Planned Spending and Full Time Equivalents

Forecast Spending 2000-2001		**Planned Spending 2001-2002**		Planned Spending 2002-2003		Planned Spending 2003-2004	
$ millions	FTE	**$ millions**	**FTE**	$ millions	FTE	$ millions	FTE
*579.4	371	**571.1**	**313**	544.2	281	482.3	295

* Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.

3.2.4 Key Results Commitments, Planned Results, Related Activities and Resources

1. Introducing justice policies contributing to comprehensive, integrated federal policy responses with respect to families, children and youth, Aboriginal people and the information society.

Youth Justice

Youth justice legislation remains the centrepiece of the government's commitment to renew Canada's youth justice system. Although Bill C-3, the Youth Criminal Justice Act, died on the Order Paper with the fall federal election of 2000, new legislation to change how the justice system deals with young offenders was reintroduced as Bill C-7 on February 5, 2001.

The broader Youth Justice Renewal Initiative, a comprehensive, multidisciplinary approach to renewing youth justice, will continue to be implemented in collaboration with provincial and territorial governments, other federal departments, associations traditionally active in youth justice and organizations not traditionally involved with youth justice. Key activities planned for 2001-2002 will focus first on support for the passage of new youth justice legislation through the Parliamentary process and all steps necessary to ensure its effective implementation.

In addition, the Department will continue to encourage associations not traditionally involved in youth justice (arts and recreation; education; mental health; child advocates; etc.) to seek out a role in Canada's renewed youth justice system. It will also support aboriginal communities as they prepare to undertake their role in a renewed youth justice system.

Lastly, the Department will support provincial and territorial ministries responsible for youth justice as they prepare to implement a new regime.

Youth Justice Cost-Sharing Program

New five-year financial arrangements have been negotiated with the provinces and territories to support the implementation of the proposed youth justice legislation and the overall policy objectives of the Youth Justice Renewal Strategy. The new agreements will promote and support a wide range of services and programs considered most likely to assist in the rehabilitation and reintegration of young persons in conflict with the law, and in reducing our reliance on the youth court system and the use of custody and detention. These financial arrangements constitute a crucial component of the implementation of Youth Justice Renewal undertaken in close co-operation with other jurisdictions. The results of the Program will be monitored in co-operation with the provinces and territories, and compared to the expected outcomes that have been identified for the services and programs funded through the federal contribution.

Child Support

The federal child support reforms came into force May 1, 1997, including Federal Child Support Guidelines that make setting the amount of child support fair, predictable and consistent for the benefit of children. The legislative changes also include additional enforcement measures that help the provinces and territories ensure that family support obligations are being met. The federal government continues to provide financial assistance to the provinces and territories to assist them in integrating services for the benefit of children of families undergoing divorce or separation, including services to determine, re-calculate or enforce the amount of child support, parent education courses, and dispute resolution services.

The Child Support Team was set up within the Department to carry out key activities connected with the implementation of the child support reforms and the Department has completed a positive mid-term evaluation of the initiative.

The Department will report to Parliament by 2002 on the impact of the guidelines as required by the *Divorce Act*. In preparation for this report, a comprehensive program of research is underway. In addition, public consultations will take place, in co-operation with the provinces and territories, on the government's strategy for reforms in the area of child support in conjunction with those on custody and access.

Custody and Access

The Minister of Justice tabled the government's response to the Special Joint Committee on Child Custody and Access on May 10, 1999. The response outlines the Government of Canada's strategy for reform of the family law system dealing with child custody and access. It endorses reform in the area of custody and access but emphasizes that no one level of government can implement effective, sustainable solutions.

The strategy identifies fundamental reform objectives and principles based on a holistic and flexible, child-centered approach. It includes, for example, proposals that will be developed further, in partnership with the provinces and territories, to:

- shift the focus of the family law system away from parental rights to parental responsibilities;
- develop a flexible approach to custody and access issues that is less adversarial and responds better to the needs of children and families; and
- establish more effective mechanisms for managing disputes between parents that recognizes and responds to different levels of conflict.

While developing the Strategy, the Department of Justice will review recommendations of the Special Joint Committee. Further study and research undertaken in 2000 as part of this review will lead to public consultations during 2001 on specific proposals. These consultations, which will take place in co-operation with provinces and territories, will also deal with child support.

This initiative is tailored and timed so that the report to Parliament in May 2002 will cover custody and access as well as child support.

Child Victims

While major responsibility for child protection lies with the provinces, there is a key role for the criminal justice system in supporting provincial efforts in this area. This role is focused on strengthening the linkages between child protection and criminal justice. The objective of the federal government's *Child Victims and the Criminal Justice System* project is to contribute to the enhancement of public safety by improving protection for children against harm. As children are among the most vulnerable members of our society, measures to enhance their safety are an essential response to concerns about this important aspect of public safety.

Extensive consultations carried out under the project disclose four immediate issues of concern: control of pedophiles to avoid re-offending against children; ensuring that appropriate offences are available for prosecuting those who harm children; balancing the interests of child witnesses and the courts; and a need for federal leadership in assisting provinces to share research and best practices information across jurisdictions.

Efforts are being made to complete consultations as quickly as possible. As a next step, the Department of Justice will develop proposed options to address issues identified in consultation with its partners.

Modernizing Benefits and Obligations Project

Follow-up work is continuing to aid federal Departments in changing regulations and policies to make them consistent with the approach of Bill C-23 - the *Modernization of Benefits and Obligations Act*, which received Royal Assent on June 29th, 2000. Associated with this work, the Department is closely monitoring the work of the Law Commission of Canada on dependency.

National Children's Agenda

The Department of Justice supports the work of the federal provincial and territorial governments in the development of the National Children's Agenda (NCA) which was formally launched on May 7, 1999.

Based on public consultations with Canadians on the vision and direction of the NCA, a report entitled "National Children's Agenda: Developing a Shared Vision" was published in September 2000. This report is intended to provide the directions that will guide governments in their ongoing efforts to support children and families. As part of the ongoing Agenda, on September 11, 2000, the federal government announced $23.4 billion of new federal investments over five years to support agreements by First Ministers on Health Renewal and Early Childhood Development.

2. Implementing the government's safety and security agenda through a balanced approach to criminal justice

Organized Crime

The Department is developing a package of proposed legislative measures to combat the growing threat of organized crime. These measures will assist law enforcement, prosecutors, the courts and the correctional system in targeting organized criminal activity.

Related initiatives include training programs to aid in the implementation of the new legislative measures, further research and consultation with stakeholders.

The Department will, in addition, augment the capacity of the Federal Prosecution Service (FPS) to target organized crime, enhance mutual legal assistance and technical assistance arrangements with other countries, and increase participation in international efforts to address organized crime. The related Intensive Organized Crime Prosecution Strategy will feature: dedicated organized crime FPS prosecutors, who will collaborate with law enforcement officials in investigating organized criminal activity; creation of specialized Justice disclosure units to manage evidence in such cases; and, specialized prosecution teams.

The Department's strategies in this area are closely linked to the efforts of other federal departments, and to provincial initiatives.

Criminal Procedure Reform

The objectives of Criminal Procedure Reform include simplifying trial procedures; modernizing the criminal justice system and enhancing its efficiency through the increased use of technology. The Reform also aims to protect victims and witnesses in criminal trials and provide speedy trials in accordance with *Charter* requirements.

The federal government has been working for some time on Phase III of Criminal Procedure Reform. Two previous phases were introduced as legislation in 1994 (Bill C-42, the *Criminal Law Amendment Act, 1994*) and 1996 (Bill C-17, the *Criminal Law Improvement Act, 1996*) which are now in effect. The first two phases have been successful in assisting jurisdictions to more effectively manage resources in the criminal justice system.

The Phase III reforms were developed in close collaboration with provincial and territorial counterparts and were introduced in the House of Commons on June 8, 2000, as part of an omnibus bill (Bill C-36). The reforms include proposals relating to:

- Modifying procedural aspects of the preliminary inquiry;
- Disclosure of expert evidence;
- Facilitating the establishment of rules of court in relation to case management and preliminary inquiries;

- Increasing the application of new technology (e.g. the use of electronic documents and expanding the potential for remote appearances);
- Codifying a plea comprehension inquiry scheme;
- Making it easier for Attorneys General to carry out the duty of supervising private prosecutions;
- Selection of alternate jurors; and
- Restricting the right of agents to appear in summary conviction matters.

Bill C-36 died with the dissolution of Parliament for the November 27, 2000, federal election. These amendments were reintroduced on March 14, 2001 as part of Bill C-15, the *Criminal Law Amendment Act*, 2001.

Criminal Law Amendments

In the 36th Parliament, the government introduced two "omnibus" criminal law amendments bills, C-17 and C-36. In 2001, the Minister of Justice re-introduced these measures in a consolidated *Criminal Law Amendments, 2001*, bill. The legislation will include important measures to target crime and to streamline the criminal justice process. Important proposed amendments include for example: increasing the maximum penalty for the offence of criminal harassment; making home invasions an aggravating circumstance for sentencing purposes; consolidating offences related to animal cruelty and increasing maximum penalties; and creating an offence of disarming, or attempting to disarm, a peace officer.

The Bill will also:

- Create new offences of luring children by means of the Internet; modernize child pornography provisions to ensure they apply to new technologies; and lastly, add new provisions to deal more appropriately with sentencing of paedophiles, child sex tourism, luring and forfeiture;

- Clarify the review process for applications to the Minister of Justice regarding allegations of a miscarriage of justice (see also Section 690 Criminal Code Conviction Review Process); and

- Reform and modernize criminal procedure with respect to: preliminary inquiries; disclosure of expert evidence; electronic documents and remote appearances; a plea comprehension inquiry scheme; private prosecutions; selection of alternate jurors; restrictions on the use of agents.

Firearms

The government's program to license all firearm owners and register all their firearms is entering the third year of a four-year implementation program. This important public safety initiative is already yielding a higher level of public safety by providing authorities with timely information which leads to more stringent screening of applicants. The licencing component of the Program has been a success and the focus over the coming year will be on the registration component which is scheduled for completion by January 1, 2003. Between now and then, the program will focus on the following priority areas:

- Information campaign to stimulate demand for registration of firearms and finalize the licensing phase.
- Establish more efficient and effective business processes in order to provide better service to Canadians.
- Modernization of the on-line version of the licencing and registration system to provide clients with simpler and more efficient processes for registration.
- Provide assistance to the firearms community through outreach efforts.

In addition to these endeavours, the program is implementing a long term management structure that will maximize effective management of the multi-partner consortium while maintaining the highest possible level of public safety.

Lawful Access

In partnership with Solicitor General and other departments, the Department of Justice is undertaking the Lawful Access project, which will implement a new framework to allow law enforcement and national security agencies appropriate access to new technologies for purposes of investigation and communication. Rapidly evolving technologies present complex challenges to government agencies and are being used by organized crime and others to shield activities such as drug trafficking, money laundering and terrorism. In particular, the Justice effort will focus on a comprehensive review of existing legislative and technological challenges pertaining to lawful access, and the development of a new, comprehensive legislative regime. Topics such as interception, evidence, cryptography and the overall structure of *Criminal Code* offences in this area are under consideration.

3. Strengthening confidence and trust in the justice system and working towards an equitable and accessible justice system responsive to the evolving needs of a diverse population.

Victims of Crime

The proclamation of Bill C-79 in late 1999, the establishment of the Policy Centre for Victim Issues within the Department of Justice and the allocation of funding for the Policy Centre permits the full implementation of the Department of Justice's strategy for victims of crime as outlined in the December 1998 Response to the Fourteenth Report of the Standing Committee on Justice and Human Rights. The *Criminal Code* amendments build upon and expand reforms made in the preceding fifteen years and facilitate victim participation in the criminal process by, among other measures, encouraging the provision of information about victim impact statements, permitting the victim to read their statement aloud, protecting the victim's or witnesses' identity in appropriate circumstances, and enhancing victim safety by requiring decision makers (police officers, justices of the peace, judges) to consider the victim's safety and security when determining whether to release an accused person. A victim surcharge is now automatically imposed on convicted offenders to provide accountability to victims in general and to provide revenue to provinces and territories for victim services.

The Policy Centre for Victim Issues is mandated to co-ordinate all federal criminal justice initiatives pertaining to victims of crime, and to conduct research on emerging issues in victimization and criminal justice system response. The Centre is also tasked with consulting widely with victims and victim service providers to ensure their perspective is considered in the development of relevant policy and legislation and promoting initiatives to increase awareness about the impact of victimization and legislation, policies, services and assistance available to meet the needs of victims.

A Victims Fund supports non-governmental organizations in developing innovative responses to victim services and assistance, including public education, information and research. In addition, federal financial assistance to provinces and territories is intended to facilitate the implementation of *Criminal Code* reforms and provincial/territorial victim legislation.

Sentencing Reform and Restorative Justice

The Department will continue to monitor sentencing patterns and jurisprudence relating to conditional sentences in the wake of recent landmark decisions of the Supreme Court of Canada. The Department is also engaged in a significant research effort dealing with sentencing guidelines and mandatory sentencing practices in use in other countries with a view to determining their effectiveness in those jurisdictions.

In the area of restorative justice the Department will continue its co-operative work with federal partners and other levels of government to advance the policy and program development of restorative approaches to resolving criminal conduct. In particular it will play a lead role in suggestions for the adoption of basic principles on the use of restorative programs both in Canada and internationally through a resolution the Canadian government introduced at the United Nation's Crime Commission in April, 2000.

Feasibility Study of Structural Reform of the Justice System

There is a need for the federal government to continually review existing mechanisms and structures to identify ways to increase the efficiency, effectiveness and accessibility of the justice system, without compromising the quality of justice provided. This need stems, in part, from concerns caused by delays and high costs associated with the current court system, and also from the fact that the current structure is often perceived as being unduly complex and inaccessible.

A number of provincial Attorneys General have recently expressed an interest in reforming court structure and, in particular, the concept of a unified criminal court (UCC). Accordingly, the Department of Justice is now leading a study to look at the feasibility of structural reform of the justice system. Some of the reform models the study will consider are: the UCC or single-level trial court model; the "Quebec" model of an expanded jurisdiction for the provincial court; and the merger of trial court administrations as well as the reclassification of offences.

It is expected that this study will be completed and the results reported to responsible Ministers in late 2001 or early 2002. The work plan for the feasibility study calls for the study to conclude with a report to Federal/Provincial/Territorial Ministers Responsible for Justice in late 2001 or early 2002.

Section 690 Criminal Code Conviction Review Process:

Section 690 of the *Criminal Code* allows a person who has been convicted of an indictable offence or sentenced by a court under Part XXIV of the *Criminal Code,* and who believes he or she has been wrongly convicted, to apply for a review of their case by the Minister of Justice. On June 8, 2000, the Minister of Justice introduced Bill C-36, which included amendments to section 690. At the same time, the Minister announced that administrative changes would be made to the conviction review unit. Bill C-36 died on the Order Paper when Parliament was dissolved in the autumn of 2000. The Minister has reintroduced the section 690 amendments under Bill C-15 the *Criminal Law Amendments Act*, 2001. The legislative proposals and administrative changes are designed to make the conviction review process more open, accessible and accountable.

Comprehensive Review of the Canadian Human Rights Act

On April 8, 1999, the Minister of Justice announced the establishment of an independent Panel, chaired by Justice La Forest, to conduct a review of the *Canadian Human Rights Act* - the first comprehensive review since 1977. The Review Panel made its Report, entitled *Promoting Equality: A New Vision,* public in June 2000. The Report, a product of extensive consultations with public and private stakeholders, contains 165 recommendations, which are cross-cutting and wide-ranging, including process and procedural changes to additional grounds of discrimination and exemptions.

Canadians expect the Government to address the key issues raised by the Panel. Our approach and priority for the 2001-02 fiscal year will be to do this in a balanced, practical and humanitarian manner. The Department will continue to review and assess these recommendations in close collaboration with other federal departments and interest groups.

Pay Equity Review

Further to the Government's announcement on October 29, 1999, to review pay equity, the Ministers of Justice and Labour agreed to collaborate and partner on this important initiative. In October 2000, the Ministers of Justice and Labour appointed Beth Bilson, Dean, College of Law, University of Saskatchewan, as Chair of the Pay Equity Task Force. Her first responsibilities as Chair included conducting consultations with major stakeholder organizations to identify issues and concerns. These consultations were completed in December 2000 and a Report was submitted to the Ministers of Justice and Labour.

During Phase II, a three-member independent Task Force, will conduct a comprehensive review of the current equal pay provisions of the *Canadian Human Rights Act*, as well as the *Equal Wages Guidelines*.

Privacy Protection

In August 2000, the Minister of Justice announced a review of the federal privacy regime. This review was suggested in part by the advent of information technology, biotechnology, and the coming into force of the Personal Information Protection and Electronic Documents Act, which addresses privacy in the private sector. The review will focus on whether current laws are adequate to protect the privacy of Canadians. As part of this review, the Department will consult federal departments and agencies, as well as consider previous calls for reform, including proposals by the Privacy Commissioner. The Department will also consult with Canadians.

Access to information

In response to concerns expressed by various parties including Private Members Bills, the Information Commissioner, and others, on August 21, 2000 the Minister of Justice and the President of the Treasury Board announced the establishment of the Access to Information Review Task Force. The Task Force is conducting a comprehensive review of the access to information regime including the need for administrative and legislative changes. The Task Force will make recommendations later this year. Some legislative amendments to the law may be necessary. The Department continues to monitor the concerns related to access to information and await the recommendations of the Task Force before undertaking any broad-based legislative reform.

Public Legal Education and Information

The Department will continue to be a leader in the area of public legal education and information (PLEI) by providing ongoing and project funding to provincial and territorial governments and organizations. The network of PLEI organizations plays a valuable role in ensuring that Canadians are aware of their legal rights and responsibilities. In addition, the department is launching a national discussion on future directions for PLEI as it reconsiders its vision in light of current departmental and government-wide priorities and objectives.

Legal Aid Agreements

The Department of Justice, in co-operation with the provinces and territories through the Federal/Provincial/Territorial Permanent Working Group on Legal Aid, will continue to focus on the renegotiation of the Federal/Provincial/Territorial agreements which expire on March 31, 2001.

4. Working towards an integrated justice system that is cost-effective, citizen-centered and linked to the community.

Community Safety and Crime Prevention

The 1999 Speech from the Throne announced the federal government's plan to expand the National Strategy on Community Safety and Crime Prevention. *Opportunity for All - The Liberal Plan for the Future of Canada,* released in November 2000, committed to increase funding for the Strategy by $145 million over four years. The National Crime Prevention Centre is developing options for this announced expansion. An expanded Strategy would maintain a focus on pragmatic, collaborative and effective approaches to prevent crime that engage citizens at the community level.

During 2000, a mid-term evaluation of the Strategy was conducted. The purpose of this evaluation was to provide feedback and analysis of the overall structure and functioning of the Strategy. The results focussed on the accomplishments of the Strategy to date and highlighted areas for future enhancements. The evaluation framework also included a number of sub-studies focusing on benchmarking of current practices and information on crime prevention and this data will help in the evaluation of the impact of the National Strategy.

Grants and Contributions

The departmental Grants and Contributions program is used as a policy instrument to fund innovative projects which in turn facilitate program and legislative design. The current program is under evaluation. At the completion of the process, a strategy will be developed to ensure the revamped program is aligned to current needs and priorities.

Access to Justice Agreements (AJA)

These cost-sharing agreements with Nunavut, the Northwest Territories and the Yukon, cover the provision of Legal Aid, Native Courtworker and Public Legal Education and Information services in Canada's north. The existing terms and conditions for these initiatives come up for renewal on March 31, 2001 and are expected to be reapplied on an interim basis to allow the Department, in co-operation with its territorial counterparts, to address a number of issues including program design/delivery options which will have a bearing on the longer-term future of these innovative funding agreements.

Native Courtworker Program

In 2001-02 the Department will address all outstanding matters that were examined as part of the tripartite (federal, provincial/territorial, Aboriginal agency) review of the Native Courtworker (NCW) Program that was carried out in the late 1990s. The Department will:

- negotiate and enter into revised NCW cost-sharing agreements with provincial and territorial partners that reflect the evolving role of courtworkers in relation to the

growing array of community-based justice initiatives and to other new developments in the administration of justice;

- endeavour to respond to the funding pressures on this Program; and
- in co-operation with its program partners, enhance the infrastructure that supports NCW Program implementation (by using tools such as a national database and developing a national courtworker training curriculum).

Judiciary

The Judicial Affairs Unit supports the Minister and Deputy Minister in their relationship with the federally appointed judiciary, and is regularly consulted by government departments and central agencies with respect to the judiciary and courts generally. Priorities for the coming year include implementing the Government response to the recommendations of the Quadrennial Judicial Compensation and Benefits Commission and policy work on court structures and court reform. Other priorities will involve litigation support in cases involving courts or the judiciary, as well as other matters that may arise on an urgent basis.

5. Leadership on international justice issues

International Criminal Justice

The Department continues to play an important role in international forums such as the United Nations (UN), the Organization of American States (OAS), the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD), the Council of Europe and the G8 in addressing international criminal justice issues.

The *Crimes Against Humanity and War Crimes Act* came into force on October 23, 2000. The Act ensures that Canada is able to meet its obligations under the Rome Statute of the International Criminal Court and it strengthened the legislative foundation for the prosecution in Canada of genocide, crimes against humanity and war crimes. The Department continues to work with the Department of Foreign Affairs and International Trade to support the establishment of the International Criminal Court (ICC).

Departmental officials participated in the negotiation and development of the United Nations Convention against Transnational Organized Crime, which Canada signed on December 14, 2000. Canada also signed two supplementary protocols on that date: the Protocol Against the Smuggling of Migrants by Land, Sea and Air and the Protocol to Prevent, Suppress and Punish Trafficking in Persons, Especially Women and Children. The Department is actively involved in efforts to complete a final supplementary protocol on combating the illicit manufacturing of and trafficking in firearms.

Departmental officials played a significant role in the negotiation and development of the Council of Europe draft Convention on Cyber Crime, which is scheduled to be finalized in 2001. As well, the Department actively participated in working groups of the G8 relating to transnational organized crime, mutual legal assistance and high-tech crime. In 2001 the Department will continue to be active on a number of additional fronts including

participation in a high-level G8 conference on building confidence and safety in cyber-space, to be attended by industry and law enforcement representatives in Japan. It also provided leadership to the Commonwealth Secretariat in developing Commonwealth initiatives to address computer crime, and will continue to play a leadership role within Commonwealth initiatives in 2001.

The Department continues to be active in international anti-corruption efforts, particularly in the UN, the OAS and the OECD. The Department is involved in the mutual evaluation process within the OECD to monitor each participating country's implementation of the Convention on Combating Bribery of Foreign Public Officials in International Business Transactions. It is also involved in the process to develop a follow-up mechanism to the Inter-American Convention against Corruption. The Department expects to play a key role in efforts to prepare for and to negotiate a new UN instrument against corruption.

The Department is playing a leadership role within the OAS in the establishment of an electronic network on mutual legal assistance in the field of criminal law within the hemisphere. The Department will continue assisting Solicitor General Canada in working bilaterally with the United States to address transnational fraud.

The Department will continue to participate in efforts to implement in Canada various international criminal law conventions, such as the Convention on the Safety of United Nations and Associated Personnel, the International Convention for the Suppression of Terrorist Bombings and the International Convention for the Suppression of the Financing of Terrorism.

Private International Law

The Department continues to contribute to the harmonization of private international law within international organizations such as the Hague Conference on Private International Law, Unidroit, the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL) and in regional organizations such as the Organization of American States (OAS). Current active areas include international commercial law, judicial co-operation and enforcement of judgements, family law and child/adult protection, as well as protection of property.

The most important international commercial law initiatives of this upcoming year include: the draft Convention on International Interests in Mobile Equipment and related draft Aircraft Equipment Protocol co-sponsored by Unidroit and the International Civil Aviation Organization (ICAO), which provides a framework for the creation and effects of an international interest in mobile equipment; the finalization of UNCITRAL's draft Convention on Assignments in International Trade; UNCITRAL's further work in the area of arbitration; and the signature and ratification of the World Bank Convention on the Settlement of Investment Disputes between States and Nationals of Other States (ICSID), which requires the agreement of all Canadian jurisdictions.

The Department of Justice will be working, in co-operation with the Uniform Law Conference of Canada (ULCC), in the coming year, to draft a uniform act to implement the Convention on International Interests in Mobile Equipment and the Protocol on matters specific to Aircraft Equipment.

As well, the Hague draft Convention on Jurisdiction and Foreign Judgements in Civil and Commercial Matters should be finalized late this year or in early 2002 and could become one of the most significant conventions in the area of jurisdiction and enforcement of foreign judgements. The Department of Justice will also continue to work closely with the ULCC in preparing a Uniform Enforcement of Foreign Judgements Act for August 2001 to ensure uniformity in provincial legislation in the field.

In the family law area, consultations will be undertaken with the provinces and territories to examine the interest of Canada in becoming party to the 1999 *Convention on the International Protection of Adults* and the 1996 *Convention on Jurisdiction, Applicable Law, Recognition, Enforcement and Co-operation in Respect of Parental Responsibility and Measures for the Protection of Children.* A ULCC Working Group with Department of Justice participation will undertake the preparation of uniform implementing legislation for both Conventions.

Key Results Commitment
A justice system that responds to public concerns about safety and security, meets the needs of a modern pluralistic society and reflects the values of Canadians

Planned Results	Related Activities
1. Introducing justice policies contributing to comprehensive, integrated federal policy responses with respect to families, children and youth, Aboriginal people and the information society.	❑ Contribute to the development of the National Children's Agenda in co-operation with the provinces and territories; ❑ Reform Canada's youth justice system; ❑ Implement the recent child support provisions; ❑ Implement the Government of Canada's strategy for reform of the family law system dealing with child custody and access in co-operation with the provinces and territories; ❑ Establish measures to protect children from neglect, abuse and exploitation; ❑ Implement alternatives to formal justice processes and dispute resolution mechanisms including through the Aboriginal Justice Strategy; and ❑ Improve Canada's global competitiveness through enhancing the legal framework to support technology advances and readiness for e-commerce.
2. Implementing the government's safety and security agenda through a balanced approach to criminal justice.	❑ Enhance effectiveness in combating organized crime; ❑ Streamline criminal trial procedures and increase ease of technology as well as address the reeds of victims of crime and witnesses in the trial process; ❑ Implement sentencing reform including expanded use of restorative justice principles in sentencing; and ❑ Reduce the incidence of violent crime through the implementation of firearms control measures.
3. Strengthening confidence and trust in the justice system and working towards an equitable and accessible justice system responsive to the evolving needs of a diverse population.	❑ Enhance recognition of the needs of victims of crime in the justice system; ❑ Develop legislative proposals to improve the Criminal Code conviction review process; ❑ Develop proposals to improve the Canadian Human Rights Act including clarification of its pay equity provisions; ❑ Increase focus on issues related to privacy and access to information; ❑ Improve public knowledge of the law and the justice system; and ❑ Renegotiate funding arrangements on legal aid.
4. Working towards an integrated justice system that is cost-effective, citizen-centred and linked to the community.	❑ Increase consultation with Canadians on reform of the justice system; ❑ Increase Canadians' involvement in making their communities healthier and safer; ❑ Support innovations in key justice policy areas; ❑ Improve access to justice: ❑ Enhance court services for Aboriginal Canadians; and ❑ Maintain an independent and effective federal judiciary.
5. Leadership on international justice issues through proactive and coherent policy and operations approaches.	❑ Represent effectively Canada's interests on each of the many international justice issues affecting the country; ❑ Ensure harmonization and co-operation in international legal activities; and ❑ Investigate Individual war crime cases.

3.3 Business Line Details - Administration Business Line

3.3.1. Business Line Objective

To ensure effective strategic management of the administration of justice program by establishing corporate management and administrative frameworks and services that ensure the optimal internal management of the Department and its resources.

3.3.2. Business Line Description

This activity encompasses the range of corporate management and administrative services required to support the Department's program delivery and internal administration.

3.3.3. Planned Spending and Full Time Equivalents

Forecast Spending 2000-2001		**Planned Spending 2001-2002**		Planned Spending 2002-2003		Planned Spending 2003-2004	
$ millions	FTE	**$ millions**	**FTE**	$ millions	FTE	$ millions	FTE
*52.8	367	**62.3**	**384**	62.8	382	63.2	382

* Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.

3.3.4 Key Results Commitments, Planned Results, Related Activities and Resources

Enhanced Financial Management Capacity

The Department is working to ensure that its capacity to operate within a planning, reporting and accountability framework is significantly enhanced from the present. It also will be turning its attention to enhancing its capacity to plan through the identification and gathering of performance measurement information which will ensure that it knows in quantifiable terms what the trends are in its workload, and the effort required to address it.

The Department of Justice adopted and implemented a number of measures to enhance the way resources are allocated to the Department's three lines of business. It will continue to fine-tune and improve the processes involved and implement the Financial Information Strategy and Comptrollership, two government-wide initiatives.

In summary, the Department is moving to introduce modern comptrollership practices to enhance its decision-making capacity based upon complete and integrated financial and non-financial information.

Human Resources Management

INVESTING IN PEOPLE is the Department's Human Resources Plan for the period 2000/01 to 2003/2004. It provides a departmental human resources perspective on the allocation of Program Integrity resources and the structuring of various initiatives and key strategies to respond to our evolving needs and priorities. The Plan also serves as an internal monitoring mechanism to chart progress toward achieving results, measuring success and managing additional resources.

For many public sector organizations, including our own, human resource management has become one of the most significant strategic functions for the 1990s and 2000s. With the reality of world-wide competition for talent, organizations must increasingly rely on their ability to attract, retain, and motivate employees with drive, talent, and skills as the key success factor in this very competitive environment. Developing that ability is one aspect of the human resource management function in Justice.

The Department is faced with a multitude of human resource management challenges. First, as one of Canada's institutions of democracy, Justice must rely on the highest calibre of professionals and count on a workforce whose ethics, commitment, values and culture of inclusiveness are of the highest standard. To foster a workforce with these strengths, this must be a workplace of first choice by promoting public service values, leadership and innovation at all levels within its organization.

Second, retaining these highly qualified professionals requires a significant investment, especially in the face of Program Review resulting in the erosion of certain departmental resources without a corresponding decrease in the demand for legal services. The Department has struggled with the issue of financial pressures for a number of years and has now received an influx of funding as a result of RLR. Thus, appropriate planning for the spending of these additional resources is of utmost priority to ensure the effective and efficient use of monies. Finally, certain government operations have decentralized to regions, and this has meant that Justice's regional offices have assumed a greater and much more challenging role in providing legal services to those clients. DOJ regional offices have grown dramatically over the past years and will increasingly reflect the range and diversity of services offered and needed across the Government.

Workload management issues will be addressed through effective realignment of work with RLR resources, flexible work arrangements which help address balancing work and personal responsibilities and streamlining staffing so positions can be filled more effectively. DOJ will strengthen its approaches to leadership and career development to ensure a world-class talent pool is built and to ensure that its management culture is supportive of attracting, retaining and developing the best possible talent. In addition, the Department is committed to realizing its four corporate objectives:

- To address workload issues;
- To take concrete action to reduce reliance on term employment;
- To ensure every employee takes a minimum of five days of professional development each year; and
- To foster a harassment-free workplace.

Communications

Over the past year the Communications Branch has worked to meet several key challenges set out in our corporate plans and priorities. Justice Canada now has communications advisors in five regions across the country. With this network in place, the department will be able to improve its media relations capacity, monitor local media and public environments and identify regional issues more effectively and efficiently.

During fiscal year 2001-2002, the Communications Branch will continue to support the department's overall strategic plan. This will be done through the outreach programs and by providing communications advice and guidance to support the department's internal communications needs.

Outreach Programs: The Communications Branch is developing a coherent, consistent and sustained corporate image for the department to use in its outreach program. As part of this program, the Communications Branch is producing a new quarterly magazine for the legal community; is implementing a speakers outreach program; and is participating in exhibit programs aimed at recruiting and attracting new lawyers for the Canadian government.

Together, these activities provide a proactive approach to promoting awareness of the Department of Justice while also helping it meet the challenges of a more competitive work environment. Increasing public awareness of the department and its services will help make the justice system relevant, accessible and responsive to the needs of Canadians. Improving promotional capacity to support business and recruitment strategies will better position the department to deliver leadership and excellence in the areas of law and policy that are integral to the role of government.

Work Environment: The strategic plan is concerned with providing a work environment that responds to the needs of Department of Justice employees in a changing and growing environment. This new environment involves many emerging and long-term pressures which require the department to enhance the way it does business internally (with employees and client groups) and externally (in its relationship with the public).

During fiscal year 2001-2002, the Communications Branch will work with other departmental sectors to provide tools for implementing these changes. The tools will provide employees with easy access to the information they need to help them manage the transition to a new work environment.

Core Services: In addition to the specific items noted above, the Communications Branch will continue to provide high quality services to its clients. Through its Communications Advisors and Media Relations unit, the Public Affairs Division will provide the department and the Minister's Office with strategic communications planning and advice as well as a wide range of communications products. The Corporate Communications and Services Division will continue to support the department's internal communications needs by providing advice for electronic communications, print publishing and other communications services.

Information Management

The key priorities for information management in 2001-2002 will be to expand communications, facilitate the sharing of knowledge, and continue development of a management framework for information management and information technology.

The Department will focus on improving communications using Internet technology to address connectivity requirements between headquarters, the regions, departmental legal services units, tele-workers, clients, citizens and communities of interest. Secure remote access to electronic mail and departmental business applications will be an important component of this enhanced connectivity initiative. The Justice-on-Line project, as part of the wider Government-on-Line initiative, will be key to improving Canadians' ability to access the justice system through electronic access to information, services and resources.

The Department will continue to pursue opportunities to share knowledge and work products in support of its legal services and policy activities. A key initiative will be the building of an electronic collaboration and teamwork environment to enhance working relationships with provincial, territorial, national and international organizations. Other initiatives will include the development of executive information management systems and prototypes for electronic document management. Initiatives to reuse work products and increase efficiency in the use and management of information will be a positive factor in the Department's efforts to help employees address their increasing workload.

The governance model for the management of information management and information technology in the department will be further developed to ensure a clear framework is in place to delineate related roles and responsibilities and set priorities.

Key Results Commitment: Sound departmental management	
Planned Results	**Related Activities**
1. Enhanced financial management capacity	❑ Enhance the Department's capacity to plan through the identification and gathering of both financial and non-financial performance measurement information ❑ Implement the Financial Information Strategy and Comptrollership
2. Inclusive, citizen-centred, plain language communications in support of departmental priorities.	❑ Provide a proactive approach to promoting awareness of the Department ❑ Improve promotional capacity to support business and recruitment strategies ❑ Provide employees with easy access to the information they need to help them manage the transition to a new work environment ❑ Provide strategic communications planning ❑ Provide advice for electronic communications, print publishing and other communications services

Key Results Commitment: Positioning the Department for the future through the development of its staff today	
1. Expansion of communications and sharing of knowledge through information technology.	❑ Develop a management framework for information management and information technology ❑ Improve connectivity using Internet technology, including secure remote access to electronic mail and departmental business applications ❑ Develop executive information management systems and prototypes for electronic document management
2. Workforce revitalization with a priority focus on recruitment, retention and career, personal development and learning	**Recruitment** ❑ Develop better planning and forecasting tools ❑ Change the resources mix of the Department by: - changing the occupational resource mix of the Department; - shifting towards indeterminate staffing appointments; and - realigning resources within the LA community. ❑ Creating and pursuing projects, policies and initiatives that assist in recruitment and management of additional resources: - develop and implement a strategic hiring plan; - establish the right classification and compensation regime for the Law Group; - implement the Employment Equity Action Plan; and - implement the Legal Excellence Program. **Retention** ❑ Implement 4 corporate objectives; ❑ Implement the Employment Equity Action Plan; ❑ Implement the Awards and Recognition Program; ❑ Implement the Official Languages Program; and ❑ Re-institute the exit interview process. **Career, Personal Development and Learning** ❑ Review and improve our performance management system; ❑ Implement the Mentoring program on a national basis; ❑ Introduce strategic continuity planning; and ❑ Ensuring the Department's learning center is a center of excellence.
3. Improved administrative and infrastructure support	❑ Creating and pursuing programs, policies and initiatives to improve our administrative and infrastructure supports: - improving HR services through technology and decentralization of HR - reviewing staffing tools and processes - implementing the Staffing Delegation and Accountability Framework

Section IV: Joint Initiatives

4.1 Horizontal Initiatives

4.1.1Sustainable Development

Planned Results	Related Activities
Sustainable development across government supported through the delivery of high-quality legal services and the development of legal infrastructure.	❑ Deliver excellent legal support for major sustainable development initiatives ❑ Develop new and enhanced legal instruments ❑ Continue to develop capacity to deliver high-quality legal services ❑ Enhance legal training for clients ❑ Promote dispute resolution and more efficient litigation
Explore the implications of social and cultural factors for sustainable development, in the context of the Justice policy mandate.	❑ Promote sustainable development principles through Sustainable Communities Initiatives in Cape Breton and the Annapolis Valley ❑ Continue to pursue the Aboriginal Justice Strategy in accordance with the principles of developing sustainable communities ❑ Pursue crime prevention activity that furthers sustainable development principles ❑ Contribute to interdepartmental research on the links between social cohesion and sustainable development
Reduce the direct environmental impact of Justice's physical operations	❑ Stabalize the level of paper use ❑ Decrease solid waste ❑ Increase environmental awareness of employees

Section V: Financial Information

5.1 Summary of Transfer Payments

($ millions)	Forecast Spending 2000-2001	**Planned Spending 2001-2002**	Planned Spending 2002-03	Planned Spending 2003-04
Grants				
Law and Policy	26.1	**31.2**	21.9	21.9
Total Grants	26.1	**31.2**	21.9	21.9
Contributions				
Law and Policy	350.1	**349.7**	352.8	331.8
Total Contributions	350.1	**349.7**	352.8	331.8
Total Grants and Contributions	376.2	**380.9**	374.7	353.7

5.2 Details on Transfer Payments Programs

5.2.1 Objective

To ensure a responsive, fair, efficient and accessible national system of justice by managing the development, testing, promotion and implementation of justice policy, programs and services in respect of criminal law, family and youth law; and to ensure a fair, effective and responsible public administration by managing the government legal framework in respect of administrative law, constitutional law, international law, native law, human rights law and information law.

5.2.2 Planned Results

The Department's Grants and Contributions resources are used, in part, to inform timely, strategic policy and legislative responses and to support policy and legislative implementation. In addition, these funds promote the development of experimental projects and research in areas of interest to the Department with a view to garnering significant information and experience linked to current and future departmental and governmental policy priorities.

Grants and Contributions supported projects act as strategic levers to better inform and otherwise assist the Department in responding to an ever changing environment. The Department is working on ensuring that there is enhanced alignment between project

funding decisions and Departmental policy priorities, as well as working to ensure a more systematic engagement of NGOs (non-government organizations) and the public in developing innovative projects.

5.3 Source of Respendable and Non-respendable Revenue

5.3.1 Non-respendable Revenue

($ millions)	Forecast Revenue 2000-2001	**Planned Revenue 2001-20002**	Planned Revenue 2002-2003	Planned Revenue 2003-2004
Administration Business Line				
❑ Central Registry of Divorce Proceedings	0.7	**0.7**	0.7	0.7
Law and Policy Business Line				
❑ Firearms Program	43.1	**23.0**	20.2	11.7
❑ Family Order and Agreements Enforcement Assistance Program	1.3	1.4	1.5	1.6
Total Non-respendable Revenue	**45.1**	**25.1**	**22.4**	**14.0**

5.4 Net Cost of Program for the Estimates Year

($ millions)	**Total**
Net Planned Spending (Gross Budgetary and Non-budgetary Main Estimates plus Adjustments)	849.0
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	19.8
Contributions covering employees' share of insurance premiums and expenditures paid by Treasury Board Secretariat	10.9
Workman's compensation coverage provided by Human Resources Canada	0.1
	30.8
Less: Non-respendable Revenue	25.1
2001-2002 Net cost of program	854.7

Section VI: Other Information

Table 6.1: Legislation Administered by the Department of Justice

The Minister has sole responsibility to Parliament for the following Acts:

Annulment of Marriages (Ontario)	R.S.C. 1970, c. A-14
Canada Evidence	R.S., c. C-5
Canada-United Kingdom Civil and Commercial Judgments Convention	R.S., c. C-30
Canadian Bill of Rights	1960, c. 44
Commercial Arbitration	R.S., c. 17 (2nd Supp.)
Contraventions	1992, c. 47
Crown Liability and Proceedings	R.S., c. C-50
Divorce	R.S., c. 3 (2nd Supp.)
Escheats	R.S., c. E-13
Extradition	R.S., c. E-23
Family Orders and Agreements Enforcement Assistance	R.S., c. 4 (2nd Supp.)
Federal Court	R.S., c. F-7
Firearms	1995, c. 39
Foreign Enlistment	R.S., c. F-28
Foreign Extraterritorial Measures	R.S., c. F-29
Fugitive Offenders	R.S., c. F-32
Human Rights, Canadian	R.S., c. H-6
Identification of Criminals	R.S., c. I-1
International Sale of Goods Contracts Convention	1991, c. 13
Interpretation	R.S., c. I-21
Judges	R.S., c. J-1
Justice, Department of	R.S., c. J-2
Law Commission of Canada	1996, c. 9
Marriage (Prohibited Degrees)	1990, c. 46
Mutual Legal Assistance in Criminal Matters	R.S., c. 30 (4th Supp.)
Official Languages	R.S., c. 31 (4th Supp.)
Official Secrets	R.S., c. O-5
Postal Services Interruption Relief	R.S., c. P-16
Prize, Canada	R.S.C. 1970, c. P-24
Revised Statutes of Canada, 1985	R.S., c. 40 (3rd Supp.)
Security Offences	R.S., c. S-7
State Immunity	R.S., c. S-18
Statute Revision	R.S., c. S-20
Statutory Instruments	R.S., c. S-22
Supreme Court	R.S., c. S-26
Tax Court of Canada	R.S., c. T-2
United Nations Foreign Arbitral Awards Convention	R.S., c. 16 (2nd Supp.)
Young Offenders	R.S., c. Y-1

The Minister shares responsibility to Parliament for the following Acts:

Access to Information	R.S., c. A-1 (President of the Treasury Board)
Bills of Lading	R.S., c. B-5 (Minister of Transport)
*Criminal Code**Error! Bookmark not defined.***	R.S., c. C-46 (Solicitor General of Canada and Minister of Agriculture and Agri-Food)
Garnishment, Attachment and Pension Diversion	R.S., c. G-2 (Minister of National Defence, Minister of Finance and Minister of Public Works and Government Services)
Privacy	R.S., c. P-21 (President of the Treasury Board)

BUDGET DES DÉPENSES

Ministère de la Justice Canada

Budget des dépenses
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2002-III-20

ISBN 0-660-61461-8

Ministère de la Justice

Budget des dépenses
2001-2002

Un rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

A.Anne McLellan
Ministre de la Justice et
Procureure générale du Canada

Table des matières

Section I : Messages **3**

Message de la Ministre 3
Déclaration de la direction 4

Section II : Vue d'ensemble du ministère **5**

2.1 Quoi de neuf 5
2.2 Mandat, rôles et responsabilités 6
2.2.1 Structure organisationnelle 7
2.3 Objectifs du ministère 8
2.4 Contexte de la planification 8
2.5 Dépenses prévues du ministère 11

Section III Plans, résultats, activités et ressources du ministère **12**

3.1 Renseignements détaillés - Secteur d'activité Services gouvernementaux au client 12
3.2 Renseignements détaillés - Secteur d'activité Droit et orientation 21
3.3 Renseignements détaillés - Secteur d'activité Administration 38

Section IV : Initiatives conjointes **43**

4.1 Initiatives horizontales 43
4.4.1 Développement durable 43

Section V : Renseignements financiers **44**

5.1 Sommaires des paiements de transfert 44
5.2 Renseignements sur les programmes de paiements de transfert 44
5.2.1 Objectif 44
5.2.2 Résultats escomptés 44
5.3 Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles 45
5.4 Coût net du programme pour l'année budgétaire 45

Section VI : Autres renseignements **46**

6.1 Lois appliquées par le ministère de la Justice 46

Section I: Messages

Message de la ministre

À titre de ministre de la Justice et procureure générale du Canada, j'ai le plaisir de vous présenter le présent rapport sur les objectifs principaux de mon Ministère et sur des objectifs généraux pour l'exercice financier 2001-2002.

Les Canadiens veulent que leur système de justice reflète les valeurs d'équité, d'égalité, de respect et de responsabilité tout en suivant l'évolution des besoins de notre société. Le ministère de la Justice s'efforce d'atteindre ces objectifs pour que notre système de justice continue d'être efficace, accessible et juste.

À cette fin, le Ministère a élaboré un plan stratégique global pour 2001-2005. Il s'est posé pour priorités de servir les Canadiens, de maintenir nos normes élevées et de tirer parti des points forts du Ministère.

Le Ministère doit s'adapter aux besoins des Canadiens et de leur système de justice et leur fournir des services qui répondent à leurs besoins ainsi que de promouvoir une société plus sûre. Les Canadiens peuvent être fiers des réalisations du Ministère et du travail qu'il a accompli avec différents partenaires et intervenants afin de renouveler certains secteurs de notre système de justice.

Le ministère de la Justice doit aussi continuer de s'adapter à l'évolution du rôle du gouvernement du Canada et de ses employés, et de fournir des services de qualité aux ministères et organismes fédéraux. Les ministères et les organismes doivent surmonter de nouveaux défis dans un monde en constante évolution et dans une période marquée par les changements technologiques.

J'espère que les plans présentés ici nous permettrons d'atteindre ces objectifs et permettront au ministère de la Justice de maintenir ses normes élevées en matière de services. Le succès de ce plan est essentiel si nous voulons répondre aux besoins des Canadiens et de faire en sorte qu'ils gardent confiance en notre système de justice et en notre gouvernement.

La ministre de la Justice et procureure générale du Canada,

A. Anne McLellan

Déclaration de la direction

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2001-2002 du ministère de la Justice.

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, les priorités, les stratégies et les résultats escomptés de l'organisation;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Morris Rosenberg
Sous-ministre

MAR 2 3 2001
Date :

Section II : Vue d'ensemble du ministère

2.1 Quoi de neuf

Le ministère de la Justice s'applique présentement à moderniser ses pratiques de gestion stratégique et de reddition de comptes. Dans un premier temps, le Ministère a établi au début de 2001 son plan stratégique 2001-2005.

S'alignant sur *Des résultats pour les Canadiennes et les Canadiens,* le plan stratégique s'articule autour de trois orientations stratégiques — servir les Canadiens, assurer une qualité supérieure et faire des choix, et tirer parti de nos forces. Il décrit aussi comment le Ministère compte atteindre ces objectifs en soulignant les initiatives ministérielles clés qu'il devra mettre en place pour y parvenir.

Plan stratégique 2001-2005 – Nouvelles orientations stratégiques

Servir les Canadiens
Nous nous efforcerons de rendre le système de justice pertinent, accessible et adapté aux besoins des Canadiens et nous administrerons ce système efficacement.

Assurer une qualité supérieure et faire des choix
Dans un environnement où notre charge de travail augmente et où les besoins du gouvernement et de nos clients changent, nous nous efforcerons d'assurer un leadership efficace et efficient, et avant-gardiste, de faire preuve d'excellence dans des domaines du droit et des politiques qui font partie intégrante du rôle du gouvernement ou qui sont axés sur les priorités nouvelles de celui-ci.

Tirer parti de nos forces
Nous intégrerons les dimensions juridiques et stratégiques de notre travail afin de mieux répondre aux besoins du gouvernement. Nous nous servirons de notre présence dans tous les ministères et dans tout le Canada pour fournir au gouvernement des conseils opportuns et stratégiques. Nous travaillerons ensemble, nous échangerons nos connaissances et nous créerons un milieu de travail sain et stimulant.

En ce qui concerne les prochaines étapes, le Ministère élabore actuellement un plan d'action stratégique et un processus de planification permanent qui reprennent des éléments du plan stratégique et du plan d'activités qui font le lien avec les exigences en matière de planification et d'évaluation du rendement à l'échelle gouvernementale comme la Structure de responsabilité, de rapport et de rendement et le Rapport sur les plans et les priorités. Les orientations stratégiques et les initiatives ministérielles clés et les stratégies clés seront intégrés aux futurs rapports de planification et d'évaluation du rendement du Ministère.

2.2 Mandat, rôles et responsabilités

Le travail du Ministère reflète les devoirs du Ministre dans son double rôle de procureur général du Canada et de ministre de la Justice.

Le procureur général défend les intérêts de la Couronne dans le cadre de la législation en vigueur. Cela implique la fourniture de conseils et de services juridiques aux ministères et organismes fédéraux, de même que la réglementation et la conduite de litiges. Dans les provinces, le procureur général intente des poursuites relativement aux infractions à l'ensemble des lois fédérales, à l'exception du *Code criminel*, et dans les territoires, il intente des poursuites relativement aux infractions à l'ensemble des lois fédérales, y compris le *Code criminel*.

Le rôle de ministre de la Justice s'exerce principalement à l'égard des considérations générales qui sous-tendent les lois dont l'application relève directement du Ministre. En outre, celui-ci est responsable en général des politiques fédérales relatives à l'administration de la justice, exception faite de celles qui portent sur les services de police, les services correctionnels et les libérations conditionnelles.

Le ministre de la Justice assume en totalité ou en partie la responsabilité :

- de la politique sur :
  - √ la justice pénale,
  - √ les droits de la personne,
  - √ le droit de la famille et les jeunes,
  - √ le droit administratif,
  - √ la justice applicable aux Autochtones,
  - √ l'accès à l'information et le respect de la vie privée,
  - √ les langues officielles,
  - √ le mandat du gouvernement touchant les tribunaux et les juges;
- de la participation du Canada aux activités des organisations internationales visant le développement du droit international privé et l'unification du droit privé.

En outre, le Ministre est chargé :

- de la réalisation des objectifs de la politique à l'aide de programmes et de services;
- des questions touchant l'accessibilité au système de justice et l'équité de celui-ci;
- des mécanismes juridiques utilisés par les ministères et organismes pour atteindre les objectifs globaux du gouvernement;
- de la rédaction de projets de loi et de règlements du gouvernement;
- de l'examen des règlements;
- de veiller à ce que les lois et les règlements du gouvernement soient conformes à la *Charte canadienne des droits et libertés* et aux autres politiques et lois du gouvernement.

2.2.1 Structure organisationnelle

Le diagramme qui suit montre les postes de gestion de niveau supérieur responsables des trois secteurs d'activité du ministère de la Justice.

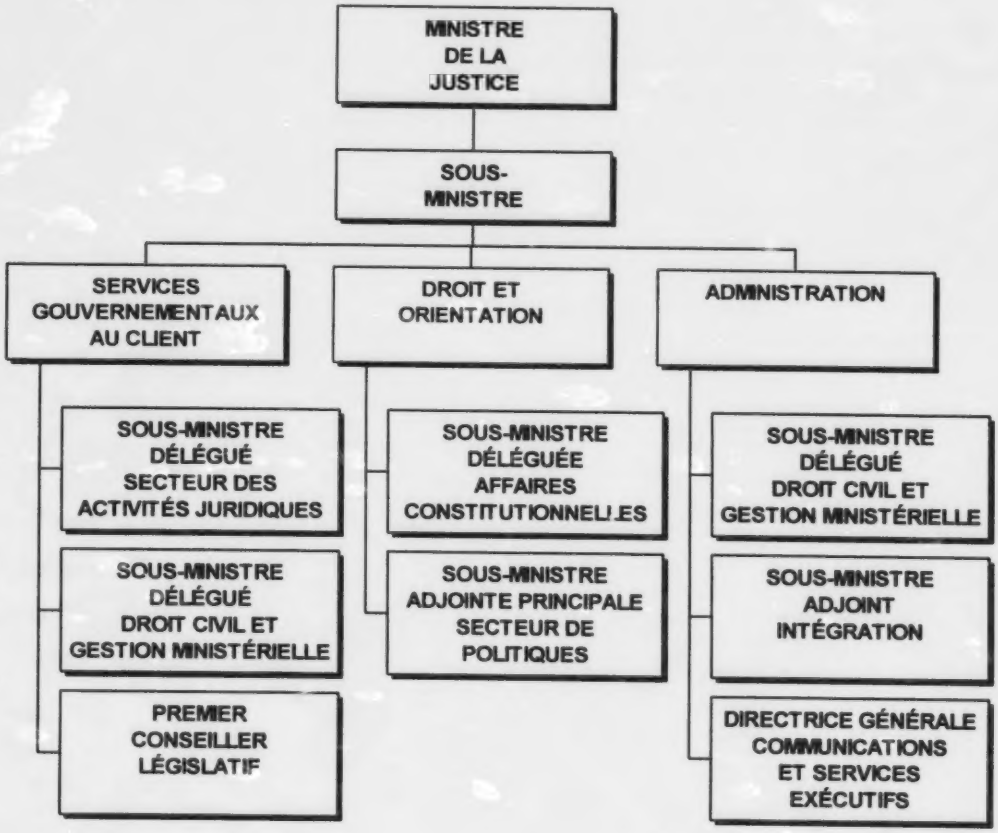

Titres des secteurs d'activité	(en millions de dollars)			(ETP)
	Budget de fonctionnement	Subventions & contributions	Total	
Services gouvernementaux au client	215,6	-	215,6	1 883
Droit et orientation	190,2	380,9	571,1	313
Administration	62,3	-	62,3	384
Total	**468,1**	**380,9**	**849,0**	**2 580**

2.3 Objectifs du ministère

Le ministère de la Justice a pour objectif :

- de fournir au gouvernement du Canada ainsi qu'aux ministères et organismes fédéraux d'excellents services juridiques;
- de superviser toutes les affaires liées à l'administration de la justice au Canada qui ne sont pas de compétence provinciale ou territoriale;
- de mettre en œuvre, dans ce contexte, des politiques et des programmes afin de veiller à ce que le Canada soit une société juste et respectueuse de la loi dotée d'un système de justice accessible, efficace et équitable.

2.4 Contexte de la planification

Évolution de l'environnement social

Les changements rapides qui surviennent sur le plan démographique, social, culturel, économique et technologique, de même que la mondialisation, exercent tous des pressions sur le système de justice canadien. Les nouvelles technologies, notamment en matière biotechnologique et dans le domaine de l'information, posent de nouveaux problèmes et apportent des dimensions nouvelles aux anciennes questions qui continuent d'intéresser les Canadiens.

Sur un autre plan, la composition et les valeurs de la population canadienne étant de plus en plus diversifiées, il faut modifier les lois et le système de justice pour faire en sorte qu'ils correspondent à ces valeurs et aux besoins d'une société moderne.

Mondialisation

La mondialisation est en train de créer un monde sans frontières dans lequel les questions qui étaient autrefois purement nationales doivent de plus en plus être traitées au niveau international. Le Canada doit donc participer directement aux efforts internationaux de conception d'instruments de défense des droits de la personne et de justice pénale, et d'accroissement de la coopération économique, pour ne nommer que ceux-là. Parallèlement, il faut combattre la criminalité transnationale, qui va du trafic illicite des stupéfiants aux crimes liés à la technologie en passant par le terrorisme, au moyen de solutions internationales.

Le ministère de la Justice est appelé, dans le cadre du mandat qui lui est conféré, à jouer un rôle actif et accru d'administrateur dans le domaine de la justice internationale et des affaires juridiques, principalement en créant des relations de travail continues avec des partenaires internationaux, en participant davantage à un cercle grandissant de tribunes internationales, en apportant une contribution directe et pratique à la jurisprudence internationale, en mettant en œuvre au Canada les textes et conventions internationaux, et en coopérant directement avec les autres pays de manière bilatérale et multilatérale.

Attentes du public

La confiance du public représente la pierre angulaire d'un système de justice efficace. Les Canadiens ont aujourd'hui des attentes de plus en plus grandes vis-à-vis de leur système de justice et demandent à participer davantage à l'élaboration des politiques; ils souhaitent en outre que le système réponde mieux à leurs besoins. Ils se disent de plus en plus insatisfaits de l'efficience et de l'efficacité du système de justice, qu'ils considèrent comme fragmenté, déroutant, lent et coûteux.

Le Ministère répond à ces défis en appliquant une approche sensée et durable à l'égard de la rationalisation et du renforcement du système de justice, afin de répondre aux désirs des Canadiens de se sentir davantage en sécurité dans leurs foyers et dans leurs collectivités. En même temps, il favorise la prévention du crime et la justice réparatrice, diminue notre dépendance vis-à-vis des services correctionnels coûteux et dirige les ressources du système de justice là où elles peuvent être le plus efficace.

Le Ministère investit dans le Programme de vulgarisation juridique et les consultations publiques sur la réforme du droit et des orientations, tenant ainsi compte du besoin qu'ont les citoyens de mieux comprendre leur système de justice et d'y jouer un rôle significatif. Il a récemment mis à jour son site Internet afin de donner aux Canadiens un accès plus facile à une plus grande quantité de renseignements.

Efficacité du système de justice

L'environnement de plus en plus complexe dans lequel le Canada évolue, tant au niveau national qu'international, est une incitation à créer de nouvelles lois, de nouvelles procédures et de nouveaux programmes. Ces pressions obligent le Ministère à examiner soigneusement des mesures d'efficacité, à collaborer avec les provinces et les territoires pour rationaliser l'administration de la justice et la procédure pénale, et à mettre en œuvre des solutions de rechange aux procédures traditionnelles et coûteuses que sont les poursuites.

Ces pressions ont aussi fait découvrir au Ministère de nouveaux domaines de coopération, dans le cadre de partenariats et dans l'élaboration d'approches et de solutions horizontales pour régler les questions complexes. Les changements sur le plan fédéral-provincial nécessitent une vigilance de tous les instants étant donné le partage des compétences dans ce domaine.

Parallèlement, le ministère de la Justice s'efforce d'améliorer ses propres opérations de façon à pouvoir contribuer comme il le doit au maintien et à l'amélioration du système de justice canadien en conformité avec son mandat.

Demande de services juridiques

La demande de services juridiques continue d'augmenter principalement en raison des changements survenus dans le rôle du gouvernement et dans la manière dont il atteint ses objectifs. La nature de plus en plus horizontale des questions traitées par le gouvernement rend davantage nécessaire l'application uniforme de la loi dans les institutions fédérales.

La Charte des droits et libertés, la technologie et la mondialisation signifient toutes que le ministère de la Justice est confronté à des questions plus complexes que le gouvernement est appelé à régler, ce qui mène souvent à des litiges complexes qui ont une incidence directe sur les politiques publiques et sur le passif éventuel de la Couronne.

La dimension internationale sans cesse croissante de l'économie et de la criminalité mondiales et la judiciarisation des questions sociales très médiatisées ont également contribué de manière significative à l'augmentation de la demande et de la charge de travail.

Ressources disponibles

La demande de services juridiques continuera d'utiliser au maximum les ressources disponibles au Ministère. Cette question est rendue plus complexe par le fait que le contrôle du Ministère sur cette demande est restreinte puisque la plus grande partie de ses activités ne sont pas de nature discrétionnaire. L'intégrité des programmes dépend donc des améliorations que le Ministère apportera à sa capacité et à son efficacité de livrer ses programmes.

Examen des niveaux de référence et intégrité des programmes

Le ministère de la Justice a entrepris un examen approfondi de sa capacité d'assumer sa charge de travail et des ressources nécessaires pour y arriver, après avoir constaté que ses services en matière de politique, de consultation juridique, de contentieux et de poursuites sont de plus en plus sollicités et qu'il est de plus en plus difficile de respecter ces obligations avec les ressources actuelles. L'examen a également porté sur les façons et les moyens, pour le Ministère, d'améliorer sa prestation de services en utilisant la technologie et en améliorant sa gestion.

Les nouvelles ressources obtenues par suite de cet examen seront utilisées pour accroître l'efficacité et l'efficience du Ministère en améliorant sa capacité de fournir des services juridiques de qualité au gouvernement, de créer et de mettre en œuvre des politiques, des programmes et des services de qualité à l'intention des Canadiens, tout en faisant participer les citoyens aux discussions sur les politiques et à l'élaboration de celles-ci, et de renforcer l'infrastructure administrative nécessaire au soutien de ces activités.

2.5 Dépenses prévues du ministère

(en millions de dollars)	Prévisions Des dépenses 2000-2001*	**Dépenses prévues 2001-2002**	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	657,5	**717,1**	706,3	684,9
Non-budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	-	-	-	-
Moins : Recettes disponibles	-	-	-	-
Total du Budget principal des dépenses	657,5	**717,1**	706,3	684,9
Rajustements**	227,3	**131,9**	109,4	69,7
Dépenses nettes prévues	884,8	**849,0**	815,7	754,6
Moins : Recettes non disponibles	45,1	**25,1**	22,4	14,0
Plus: Coût des services reçus à titre gracieux	37,4	**30,8**	30,5	30,1
Coût net du programme	877,1	**854,7**	823,8	770,7
Équivalents temps plein* **	2 648	**2 580**	2 505	2 517

* Ce montant reflète, au 31 janvier 2001, les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

** Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis le Budget principal des dépenses et doivent comprendre les initiatives du Budget fédéral, le Budget supplémentaire des dépenses, etc.

*** Exclue les ÉTP financés par les autres ministères.

Section III Plans, résultats, activités et ressources du ministère

3.1 Renseignements détaillés - Secteur d'activité Services gouvernementaux au client

3.1.1 Objectif du secteur d'activité

Répondre, aux échelons national, régional et local, aux besoins du gouvernement du Canada, de ses ministères et de ses organismes en matière de services juridiques ou législatifs de qualité, de la manière la plus efficace et la plus rentable possible et en conformité avec la loi et la politique gouvernementale.

Le secteur d'activité Services gouvernementaux au client s'efforcera également :

- de maintenir la haute qualité de sa pratique juridique et la valeur qu'il ajoute à l'élaboration des politiques et aux opérations gouvernementales;
- d'accroître et de renforcer sa capacité d'équilibrer efficacement son rôle d'organisme central et son rôle en matière de prestation de services;
- d'accroître sa capacité de prévoir les orientations du gouvernement et de devenir un chef de file dans les nouveaux domaines du droit;
- d'accroître sa capacité de trouver et de mettre en œuvre des méthodes de gestion efficaces.

3.1.2 Description du secteur d'activité

Le secteur d'activité Services gouvernementaux au client englobe tout un éventail de services, y compris :

- la rédaction législative;
- les conseils et les opinions juridiques;
- les avis juridiques relatifs à l'élaboration de politiques; et
- la surveillance et la représentation en matière d'application des lois fédérales dans les litiges touchant le gouvernement fédéral.

Ce secteur veille également à ce que le gouvernement légifère de manière uniforme et conforme à la loi et fournisse des conseils et des orientations en droit aux ministères et organismes du gouvernement afin de les aider à atteindre leurs objectifs en matière de politique et de programme tout en respectant la loi. Il protège également les intérêts du gouvernement et du public et appuie le concept de système national de justice.

Afin de garantir une intervention sur demande, presque tous les ministères clients intègrent des services juridiques à leur administration centrale. Ceux-ci procurent toute une gamme de services juridiques, depuis les services consultatifs aux services du contentieux, en passant par les services législatifs, lesquels couvrent tous les domaines du droit qui préoccupent les ministères.

Un réseau de bureaux régionaux (C.-B./Yukon, Prairies/T.N.-O., Québec et Atlantique) offrent des services juridiques pour répondre aux besoins des activités régionales des ministères et organismes.

Justice Offices / Bureaux du ministère

COMPOSITION DE L'EFECTIFS

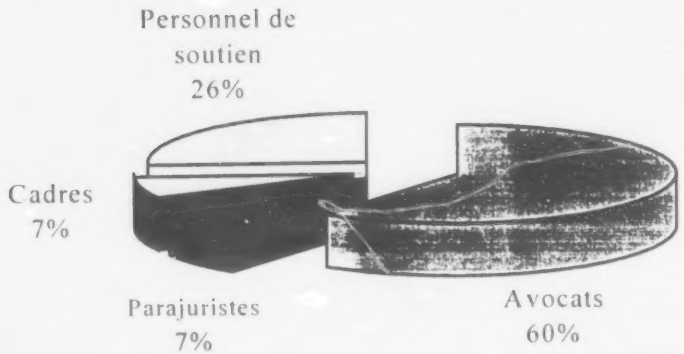

L'orientation fonctionnelle est assumée au moyen de la gestion de portefeuilles. Les avis juridiques et la supervision, l'orientation fonctionnelle et les répercussions quant à l'affectation de ressources sont tous gérés dans des portefeuilles distincts afin de répondre aux besoins en services juridiques des ministères clients tant dans la région de la capitale nationale que dans les bureaux régionaux. Il y a six portefeuilles : Droit fiscal, Citoyenneté et Immigration, Justice applicable aux Autochtones, Droit des affaires, Droit public et organismes centraux et Droit réglementaire. Cette organisation garantit que la position du gouvernement est uniforme et coordonnée et que les dispositions du *Code civil* sont reconnues.

3.1.3 Dépenses nettes prévues et équivalents temps plein

Prévisions Des dépenses 2000-2001		**Dépenses prévues 2001-2002**		Dépenses prévues 2002-2003		Dépenses prévues 2003-2004	
En millions de dollars	ÉTP	**En millions de dollars**	**ÉTP**	En millions de dollars	ÉTP	En millions de dollars	ÉTP
*252,6	1 910	**215,6**	**1 883**	208,7	1 842	209,1	1 840

- Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

3.1.4 Principaux engagements en matière de résultats, de résultats escomptés et d'activités

Le Ministère continue de mettre l'accent sur la nécessité d'offrir des services axés sur le client et sur la responsabilité partagée pour la prestation des services juridiques. La demande de services juridiques continue toutefois de croître, tout comme la nature de ces services, à mesure que les besoins de nos clients, du gouvernement et de l'ensemble des Canadiens évoluent.

Le défi consiste pour nous à gérer la croissance de la charge de travail et l'évolution des besoins en recentrant les ressources et l'expertise sur les secteurs qui sont les plus importants pour la population canadienne, le gouvernement et les ministères clients.

Pour répondre à ce défi, le Ministère a lancé six initiatives, projets ou activités majeurs dans le but d'atteindre son objectif d'offrir la plus grande valeur et de faire des choix.

Cadre stratégique des services juridiques

Résultat escompté :
Partenariat stratégique entre le Ministère et les ministères et organismes clients

Le cadre stratégique des services juridiques fournit un modèle de régie en ce qui concerne la prestation des services juridiques. Le cadre définit le type de relations que le ministère de la Justice doit établir avec les ministères et les organismes clients. Il permet au Ministère et à ses clients d'explorer des approches novatrices à l'égard de la prestation des services juridiques tout en garantissant que le Ministère conserve la direction et la responsabilité globale de la gestion et de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement.

Afin d'assurer que les services offerts soient de la meilleure qualité au coût le plus approprié, le partenariat entre le ministère de la Justice et ses clients prévoit une planification conjointe, une responsabilité partagée pour les coûts des services juridiques et une imputabilité partagée pour le rendement et pour l'affectation et l'utilisation des ressources.

L'élaboration et la mise en œuvre d'ententes avec les ministères clients est le principal mécanisme d'application du Cadre stratégique des services juridiques. Le Ministère continuera de planifier conjointement et en partenariat avec ses clients, de recenser les priorités des services juridiques, de mesurer la satisfaction des clients, d'élaborer des approches efficaces, d'évaluer le coût réel des services offerts et de mettre en place des politiques et des procédures qui rendront plus économique la prestation de services juridiques.

Dans ce cadre, les objectifs pour l'avenir prévisible sont les suivants :

- améliorer le soutien du processus de planification avec les ministères clients à l'échelle nationale;
- élaborer et mettre en œuvre des outils de gestion de cette pratique.

Pour atteindre ces objectifs, le Ministère, au cours de la prochaine période de planification :

- mettra en œuvre les recommandations découlant de l'examen de la gestion du processus des Services axés sur le client;
- mettra en œuvre un processus national de planification, intégrant les questions touchant les politiques et les programmes ainsi que les questions liées à la prestation de services;
- fournira des données de rendement et d'autres données permettant d'évaluer les questions de gestion des ressources.

Renouvellement du service fédéral des poursuites (SFP)

Résultat escompté :
l'offre et la demande pour les poursuites sont mesurées et alignées

Le renouvellement du SFP est la réponse du Ministère à une évolution de l'environnement public et juridique que connaissent bien tous les membres du Ministère– la Charte, les forces de la mondialisation, l'évolution des attentes des Canadiens, des priorités gouvernementales qui mettent l'accent sur la tolérance zéro, la déjudiciarisation et la justice réparatrice. Les plans de renouvellement font appel aux succès en allant de l'avant pour renforcer la fonction de poursuites au Canada. La vision consiste, pour les procureurs fédéraux, à travailler dans le cadre d'une équipe intégrée avec leurs collègues des provinces et les autres partenaires du système de justice pénale de l'ensemble du pays.

En raison de l'augmentation croissante du coût de la prestation des services juridiques, y compris ceux du Service fédéral des poursuites, le Conseil du Trésor a demandé en 1998 au Ministère d'entreprendre un examen formel du service fédéral des poursuites, entre autres afin de recenser les pressions et de trouver des façons de créer une organisation plus efficace. Il en est découlé un processus par lequel, durant deux ans, nous avons examiné notre fonctionnement, tant au sein du Ministère qu'à l'extérieur de celui-ci, et recensé les outils nécessaires pour appuyer un renouvellement du Service fédéral des poursuites. Dès le départ, l'objectif était de définir une fonction de poursuites qui serait en mesure de répondre aux défis du XXI^{e} siècle et d'en établir les ressources. Ce mandat renouvelé aura besoin de l'appui et de l'engagement des membres du SFP mais aussi de leurs collègues au sein du Ministère et à l'extérieur de celui-ci.

Il ne s'agit pas simplement de créer un SFP plus économique mais ce qui est plus important encore, de définir ce que doit être son rôle et de mettre en place les outils et les capacités qui lui permettront de faire son travail.

Six priorités très importantes doivent guider et appuyer le renouvellement du SFP :

- augmentation de la collaboration et du partenariat;
- solutions de rechange aux poursuites et choix des outils d'intervention;
- renforcement des relations;
- circonstances particulières : les besoins du Nord;
- gestion des causes complexes;
- priorités de gestion (y compris les questions touchant la gestion de l'information).

Les six priorités participent à la vision du Ministère, selon laquelle le SFP devrait être totalement intégré avec ses partenaires du système de justice; toutes devraient donner des résultats à court et à long terme. Le renouvellement du SFP met l'accent sur l'intégration, l'efficacité de la pratique, le leadership et les partenariats.

Gestion des risques juridiques

Résultat escompté :
Les risques juridiques sont gérés de manière stratégique et efficace

Notre capacité d'offrir des services de grande qualité dépend également de notre aptitude à prévoir et à offrir une expertise politique et juridique unique et de haute qualité en ce qui concerne les priorités émergentes, comme le gouvernement électronique, le commerce international et les biotechnologies. Nous avons déjà entrepris d'étendre notre capacité de recherche, de reconnaissance et de réponse en ce qui concerne les questions émergentes, en collaboration avec d'autres ministères et organismes. Nous entendons également renforcer les services liés à la recherche, à l'évaluation et aux relations intergouvernementales nécessaires pour appuyer ces efforts.

Le ré-examen de la nature des services juridiques que nous offrons nous offre également l'occasion d'examiner de près la manière dont nous offrons ces services. L'Initiative de gestion des risques juridiques a pour objet d'examiner l'approche adoptée par le gouvernement en matière de poursuites et la façon dont il gère les risques juridiques. Ce projet a permis de jeter les bases sur lesquelles nous pourrons fonder notre travail avec les organismes centraux, nos clients et les provinces pour border la gestion collective des services juridiques, aligner la demande de services et les ressources, concevoir des choix et des solutions de rechange aux approches traditionnelles, qui sont parfois moins efficaces, et augmenter l'efficacité de la gestion de la pratique du droit au sein du Ministère.

L'amélioration de la manière dont nous offrons les services juridiques exige également que nous assumons notre double responsabilité de répondre aux besoins des ministères clients tout en fournissant des conseils juridiques du point de vue de l'ensemble du gouvernement. Nous prenons des mesures pour concilier les différents aspects juridiques des dossiers complexes, tant au sein du Ministère que chez nos clients, et pour intégrer le plus tôt possible dans nos conseils un point de vue national, à l'échelle du gouvernement et uniforme.

Droit international et activités internationales

Résultat escompté :
Leadership en droit international et activités internationales

L'objectif principal du travail réalisé dans le secteur du droit international et des activités internationales est de préparer le Ministère à aider le gouvernement à faire face aux défis croissants auxquels il devra faire face dans les années à venir dans le secteur du droit international. Cette étape passe par le recensement des questions de droit international auxquelles le gouvernement est susceptible d'être confronté au cours des années à venir et par l'évaluation de la meilleure façon pour le Ministère de se placer en position de bien servir le gouvernement dans le secteur du droit international et des activités internationales, en déterminant la meilleure façon de faire en sorte que le Ministère dispose de l'expertise appropriée, à tous les niveaux, pour répondre à ces besoins.

Le travail mené dans le secteur du droit international et des activités internationales facilitera le travail des employés du Ministère grâce à une meilleure planification à long terme des questions de fond, donnant ainsi l'occasion d'affecter les ressources appropriées aux affaires liées au droit international et aux activités internationales en temps opportun. Le travail permettra également d'établir s'il est nécessaire d'apporter des changements organisationnels afin d'améliorer la capacité du Ministère à servir le gouvernement dans le secteur du droit international et des activités internationales tout en fournissant un meilleur soutien à ses employés par une amélioration de la définition des champs de pratique, du partage de l'information de la surveillance de l'horizon.

Gestion des ressources

Résultat escompté :
Une méthode plus simple de recouvrement des coûts et de répartition des budgets

Le Ministère s'est engagé à mettre au point une approche plus simple et plus uniforme d'assurer les services juridiques, laquelle assurerait des responsabilités plus claires à l'égard de la prestation des services, des coûts et de la demande. À cette fin, le Ministère travaille à l'élaboration d'un modèle de prévision des coûts qui pourrait être mis en place d'ici les douze prochains mois. Des modifications ont déjà été mises en place pour simplifier le processus de recouvrement des coûts pour nos clients. D'autres changements découleront d'autres évolutions dans le domaine de la comptabilité du temps et de l'Initiative de gestion des risques juridiques.

Planification de la relève

Résultat escompté :
Assurer le renouvellement de l'effectif.

Un certain nombre de stratégies et d'initiatives seront mises en œuvre dans le domaine des ressources humaines afin d'assurer le renouvellement de l'effectif et partant, le maintien de notre contribution significative à l'amélioration de la qualité de vie de tous les Canadiens.

Les compétences nécessaires aux postes d'avocats principaux seront précisées. Une approche planifiée et complète sera mise en place afin de reconnaître, d'évaluer et de développer de manière systématique les compétences de leadership des membres de notre personnel afin d'assurer la disponibilité de candidats qualifiés aux postes importants des deux composantes du groupe du Droit. Ceci avantagera les employés, qui bénéficieront d'un investissement dans leur carrière et sentiront la valeur que leur accorde l'organisation. Les employés bénéficieront également d'un but et d'une orientation bien précis.

Un certain nombre de postes de juristes-experts seront créés dans différents domaines d'exercice du Secteur des activités juridiques afin de répondre au besoin d'augmentation de la proportion de juristes-experts au sein du Ministère, établissant ainsi une base afin de permettre le renouvellement de l'effectif et la conservation du savoir.

Des postes de perfectionnement des avocats seront également créés, par exemple des postes d'adjoints aux directeurs de portefeuilles, ce qui permettra le perfectionnement du personnel et la création d'un bassin de candidats qualifiés pour les postes importants.

Un Programme d'excellence pour les avocats a été mis au point afin d'attirer les meilleurs étudiants des facultés de droit au Canada, ce qui leur permettrait d'acquérir de l'expérience durant leur cours de formation professionnelle du barreau, qui sera suivi de deux années d'emploi au niveau LA-1. Ce programme constitue une première étape visant à recruter de nouveaux membres au sein du milieu juridique et à leur permettre d'atteindre leur plein potentiel.

Un programme de formation juridique sera mis en œuvre pour répondre au besoin d'un processus d'apprentissage bien ciblé qui :

- alimente les besoins intellectuels respectifs des spécialistes de chacun des portefeuilles;
- aide les nouveaux venus à comprendre le contexte dans son ensemble;
- se tient à jour et prévoit les tendances et les changements;
- offre de meilleures possibilités de création de réseaux;
- est présenté au moment prévu.

Un certain nombre de postes de niveau supérieur seront créés afin d'augmenter le ratio d'avocats chevronnés/débutants dans le secteur.

Orientation stratégique : fournir des services de grande valeur et faire des choix

Principaux engagements en matière de résultats
Prestation de services juridiques au gouvernement du Canada et à ses ministères et organismes

Résultats escomptés	Initiatives et activités connexes
1. Partenariats stratégiques entre le Ministère et les ministères et organismes clients	**Cadre stratégique des services juridiques** ❑ Mettre en œuvre les recommandations d'un examen de gestion du processus de planification avec les ministères clients. ❑ Mettre en place un processus national de planification, intégrant les questions de politiques et de programmes et les questions de prestation des services. ❑ Fournir des données de rendement et d'autres données permettant d'évaluer les questions de gestion des ressources.
2. Les risques juridiques sont gérés de manière stratégique et efficace	**Gestion des risques juridiques** ❑ Rechercher et recenser les questions émergentes et y répondre. ❑ Renforcer la recherche, l'évaluation et les relations intergouvernementales. ❑ Développer des choix et des solutions de rechange aux approches plus traditionnelles.
3. Les poursuites fédérales sont gérées de manière à : - mesurer l'offre et la demande en matière de poursuites fédérales; - offrir des choix dans la prestation et des solutions de rechange aux poursuites; - mettre en place une gestion de la pratique du droit et en assurer l'efficacité.	**Renouvellement du service fédéral des poursuites** ❑ Élaborer une approche collaborative des poursuites avec les provinces et les territoires. ❑ Élaborer des solutions de rechange aux poursuites et des instruments de choix. ❑ Renforcer les relations (p. ex. avec les intervenants comme la GRC). ❑ Répondre aux besoins particuliers du Nord; ❑ Gérer les causes complexes. ❑ Gérer les priorités (p. ex. information de gestion, formation).
4. Leadership dans le domaine du droit international et des activités internationales	**Droit international et activités internationales** ❑ Recenser les questions de droit international auxquelles le gouvernement est susceptible de faire face au cours des prochaines années.
5. Approche plus simple du recouvrement des coûts et des affectations budgétaires	**Gestion des ressources** ❑ Développer un système de financement plus simple et des responsabilités claires pour les coûts et la demande de services.
6. Renouvellement de l'effectif	**Planification de la relève** ❑ Recenser les compétences de leadership; ❑ Élaborer un programme de recrutement et de formation. ❑ Augmenter le nombre de postes de juristes-experts.

3.2 Renseignements détaillés - Secteur d'activité Droit et orientation

3.2.1 Objectif du secteur d'activité

Garantir un système national de justice souple, équitable, efficient et accessible en gérant l'élaboration, la mise à l'essai, la promotion et la mise en œuvre de la politique de justice touchant le droit pénal et le droit de la famille et des jeunes, d'une part, et assurer une administration publique équitable, efficace et responsable en gérant le cadre juridique du gouvernement de manière à respecter le droit administratif, le droit constitutionnel, le droit international, le droit des Autochtones, les droits de la personne et le droit d'accès à l'information, d'autre part.

3.2.2 Description du secteur d'activité

Des changements rapides dans la société canadienne et des attentes plus grandes de la part des citoyens ont intensifié la demande en matière de direction de politiques. En outre, la Constitution attribue des responsabilités importantes au gouvernement fédéral, et notamment au ministre de la Justice, dans des domaines précis. Par conséquent, le ministère de la Justice a la responsabilité première de la politique de justice pénale, ainsi que de la politique du droit de la famille et des jeunes.

Le Ministère a également la responsabilité principale en matière de droit constitutionnel, de droits de la personne, de droit administratif, de justice applicable aux Autochtones, de droit de l'accès à l'information, de droit à la vie privée et de droit des langues officielles. De plus, il a le mandat du gouvernement en matière de tribunaux et de magistrature et est responsable de plus de 40 lois, dont bon nombre ont des ramifications politiques importantes.

Le Ministère devra être en mesure de prévoir les tendances juridiques et sociales afin d'intervenir de manière opportune, stratégique et efficace, de faire office de chef de file à la fois au sein du gouvernement et auprès du public pour favoriser la compréhension d'un monde juridique en évolution, et de donner des conseils sur la manière d'atteindre les objectifs gouvernementaux en conformité avec les droits fondamentaux et les libertés fondamentales, la justice, l'égalité et l'accessibilité, et conformément à une politique juridique efficace.

Afin de relever ce défi et de veiller à ce que les Canadiens bénéficient d'un système national de justice équitable, efficient, accessible et universel, le Ministère offre un éventail de services de planification, de coordination, d'élaboration, de promotion et de mise en œuvre des politiques en matière de justice.

Le ministère de la Justice est en voie de renforcer son infrastructure de soutien à la politique. Ainsi :

- des améliorations ont été entreprises dans le but de renforcer les méthodes d'établissement des priorités en matière de politique au Ministère et d'établir un lien entre le programme d'action du Ministère et celui des autres ministères et administrations dans le cadre du programme global du gouvernement concernant la politique;

- un cycle de planification des politiques efficace est en cours d'élaboration dans le but de resserrer les liens entre les priorités en matière de politiques et de programmes et la planification, l'évaluation et la gestion des ressources; l'accent est davantage mis sur l'utilisation des ressources et les résultats des opérations stratégiques; et

Le Ministère prend actuellement les moyens nécessaires pour être davantage en mesure :

- d'effectuer les recherches, les consultations publiques, les évaluations et les communications essentielles sur les principales initiatives en matière de politique qui relèvent du ministre de la Justice, y compris sur notre capacité de travailler en coopération avec les provinces et les territoires;

- de faire en sorte que les options de politique soient fondées sur des analyses et des données solides (y compris les résultats d'initiatives antérieures du gouvernement et d'autres administrations); et

- de veiller à ce que soit disponible la masse critique de ressources nécessaire pour que les politiques soient élaborées, mises en œuvre et évaluées d'une manière solide et professionnelle.

Grâce à ces mesures, les nouveaux enjeux politiques liés au système de justice de la société canadienne moderne seront cernés rapidement et efficacement et chaque dollar de la Justice sera dépensé à bon escient.

C. Dépenses nettes prévues et équivalents temps plein

Prévisions Des dépenses 2000-2001		**Dépenses prévues 2001-2002**		Dépenses prévues 2002-2003		Dépenses prévues 2003-2004	
En millions de dollars	ÉTP	**En millions de dollars**	**ÉTP**	En millions de dollars	ÉTP	En millions de dollars	ÉTP
*579,4	371	**571,1**	**313**	**544,2**	281	482,3	295

• Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

3.2.4 Principaux engagements en matière de résultats, de résultats escomptés et d'activités

1. Mise en place de politiques de justice contribuant à une réponse fédérale intégrée et complète sur les questions relatives à la famille, à l'enfance et à la jeunesse, aux peuples autochtones et à la société de l'information.

Justice pour les adolescents

Le projet de loi demeure un élément important de l'engagement du gouvernement à renouveler le système de justice pour les adolescents. Alors que le projet de loi C-3, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, est mort au feuilleton avec le déclenchement des élections fédérales à l'automne 2000, le projet a été déposé à nouveau le 5 février 2001 sous l'appellation projet de loi C-7.

L'Initiative de renouvellement de la justice pour les jeunes, un élément plus large, globale et multidisciplinaire de la refonte du système de justice pour les adolescents, continuera d'être mise en œuvre avec la collaboration des gouvernements des provinces et des territoires, d'autres ministères fédéraux, d'associations traditionnellement impliquées dans les questions de justice touchant les jeunes et d'autres organisations qui ne le sont pas. Les principales activités prévues pour 2000-2001 mettront l'accent d'abord sur le soutien à l'adoption par le Parlement de la nouvelle législation sur la justice pénale pour les adolescents et les diverses étapes de sa mise en œuvre efficace.

Par ailleurs, le Ministère continue d'encourager les associations qui ne sont pas traditionnellement engagées dans les questions de justice pour les adolescents (arts et récréation; éducation; santé mentale; porte-parole des jeunes, etc.) à occuper un rôle dans le système renouvelé de justice pour les adolescents. Le Ministère soutiendra également les efforts des communautés autochtones qui se préparent à assumer leur rôle dans le système renouvelé de justice pour les adolescents.

Enfin, le ministère de la Justice appuiera les ministères provinciaux et territoriaux responsables de la justice dans leur préparation à la mise en œuvre du nouveau régime.

Programme de partage des coûts de la justice pour les adolescents

De nouvelles ententes financières quinquennales ont été négociées avec les provinces et les territoires pour appuyer la mise en œuvre de la législation proposée en matière de justice pénale pour les adolescents et de l'ensemble des objectifs de la Stratégie de renouvellement de la justice pour les adolescents. Les nouvelles ententes feront la promotion et assureront le soutien d'une large gamme de services et de programmes jugés les plus susceptibles de favoriser la réadaptation et la réintégration des jeunes en conflit avec la loi et de permettre une réduction du recours au système de tribunaux de la jeunesse, à la garde et à la détention. Ces ententes financières constituent un élément crucial de la mise en œuvre du processus de renouvellement de la justice pour les adolescents, entrepris en étroite collaboration avec les autres gouvernements. Les résultats du programme feront l'objet d'un suivi avec les provinces et les territoires et

comparés aux résultats attendus des services et programmes financés par les contributions du gouvernement fédéral.

Pensions alimentaires pour enfants

La réforme fédérale des pensions alimentaires pour enfants, y compris les Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants qui font de l'établissement des pensions alimentaires pour enfant un exercice juste, prévisible et uniforme, à l'avantage des enfants, est entrée en vigueur le 1er mai 1997. Les modifications législatives comprenaient également des dispositions additionnelles sur l'exécution qui aident les provinces et les territoires à s'assurer que les obligations alimentaires sont satisfaites. Le gouvernement fédéral continue d'apporter une assistance financière aux provinces et aux territoires pour les aider à intégrer les services offerts aux enfants et aux familles durant les procédures de divorce ou de séparation, y compris des services visant à établir, recalculer ou assurer le versement des pensions alimentaire pour enfants, des cours d'éducation parentales et des services de règlement des différends.

Le Groupe sur les pensions alimentaires pour enfants du Ministère a été établi pour réaliser des activités importantes liées à la mise en œuvre des réformes des pensions alimentaires pour enfants et le Ministère vient de terminer une évaluation de mi-mandat de l'initiative, évaluation qui s'est avérée positive.

Le Ministère fera rapport au Parlement d'ici 2002 sur l'effet des lignes directrices, comme le prévoit la *Loi sur le divorce*. En préparation de ce rapport, un programme de recherche exhaustif est en cours. De plus, le Ministère mènera un exercice de consultation publique, en collaboration avec les provinces et les territoires, sur la stratégie du gouvernement en matière de réforme des pensions alimentaires pour enfants, parallèlement à celle sur la garde et le droit de visite.

Garde des enfants et droit de visite

La Ministre de la Justice a déposé le 10 mai 1999 la réponse du gouvernement au Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants. La réponse présente la stratégie du gouvernement pour la réforme du droit de la famille en ce qui a trait à la garde des enfants et aux droits de visite. Elle entérine la réforme du domaine de la garde et des droits de visite mais rappelle qu'aucun palier de gouvernement ne peut appliquer seul des solutions efficaces et durables.

La stratégie précise les objectifs et les principes fondamentaux de la réforme selon une approche à la fois globale et souple, centrée sur l'enfant. Elle comprend ainsi des propositions qui devront être élaborées plus avant en collaboration avec les provinces et les territoires, afin :

- de faire passer le centre du système de droit de la famille des droits parentaux aux responsabilités parentales;

- d'élaborer une approche souple à l'égard des questions de garde et de droits de visite, axée moins sur la confrontation et répondant mieux aux besoins des enfants et des familles;

- d'établir, pour la gestion des conflits entre les parents, des mécanismes plus efficaces qui reconnaissent et tiennent compte des degrés différents dans le conflit.

Tout en élaborant cette stratégie, le Ministère examinera les recommandations du Comité mixte spécial. D'autres études et recherches menées en 2000 dans le cadre de cet examen conduiront à des consultations publiques en 2001 sur des propositions particulières. Ces consultations, qui seront menées en coopération avec les provinces et les territoires, traiteront également des pensions alimentaires pour enfants.

Cette initiative est conçue et son calendrier établi de façon à ce que le rapport au Parlement en mai 2002 porte sur les questions de garde et de visite de même que de pensions alimentaires pour enfants.

Enfants victimes

Bien que la responsabilité de la protection de l'enfance soit d'abord celle des provinces, le système de justice pénale joue un rôle important pour appuyer les efforts provinciaux dans ce domaine. Ce rôle est centré sur le renforcement des liens entre la protection des enfants et la justice pénale. L'objectif du projet *Les enfants victimes et le système de justice pénale* du gouvernement fédéral est de contribuer à l'amélioration de la protection du public en améliorant la protection des enfants. Puisque les enfants sont parmi les membres les plus vulnérables de notre société, les mesures prises pour assurer leur sécurité constituent une réponse essentielle aux préoccupations face à cet élément important de la sécurité publique.

Les vastes consultations menées dans le cadre du projet ont permis de soulever quatre grandes préoccupations : le contrôle des pédophiles pour prévenir la récidive; faire en sorte que le système dispose d'infractions appropriées pour poursuivre ceux qui font du mal aux enfants; assurer l'équilibre entre les besoins des enfants et ceux des tribunaux; et la nécessité pour le fédéral d'assurer un leadership pour aider les provinces à partager les résultats des recherches et les meilleures pratiques entre elles.

Des efforts sont faits pour terminer les consultations le plus rapidement possible. Dans une prochaine étape, le ministère de la Justice élaborera des propositions afin de répondre aux questions soulevées, en consultation avec ses partenaires.

Projet de modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations

Les travaux de suivi se poursuivent pour aider d'autres ministères fédéraux à modifier des règlements et des politiques afin de les rendre conformes à l'approche préconisée par la loi C-23 – *Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations*, qui a reçu la sanction royale le 29 juin 2000. Dans le même contexte, le Ministère suit de près les travaux menés par la Commission du droit du Canada sur la dépendance.

Plan d'action national pour les enfants

Le ministère de la Justice appuie le travail mené par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en rapport avec l'élaboration du Plan d'action national pour les enfants qui a été officiellement lancé le 7 mai 1999.

Élaboré à partir de consultations publiques menées auprès de la population canadienne sur la vision et l'orientation du Plan d'action, le rapport intitulé « Plan d'action national pour les enfants : élaboration d'une vision commune » a été publié en septembre 2000. Le rapport présente les orientations qui guideront les gouvernements dans leurs efforts continus pour soutenir les enfants et les familles. Dans le cadre du Plan d'action, le gouvernement fédéral a annoncé le 11 septembre 2000 des nouveaux investissements totalisant 23,4 milliards de dollars sur cinq ans pour appuyer les ententes intervenues entre les premiers ministres sur le renouvellement en matière de santé et sur le développement de la petite enfance.

2. Mise en œuvre du programme de sécurité du gouvernement par une approche équilibrée en matière de justice pénale

Crime organisé

Le Ministère propose des mesures législatives visant à combattre la menace croissante posée par le crime organisé. Ces mesures aideront les forces de police, les procureurs, les tribunaux et le système correctionnel à s'attaquer au crime organisé.

Des initiatives connexes portent sur des programmes de formation visant à aider à l'application des nouvelles mesures législatives, et à poursuivre les recherches et la consultation auprès des intervenants.

Par ailleurs, le Ministère augmentera la capacité du Service fédéral des poursuites (SFP) à s'attaquer au crime organisé, améliorera les ententes d'entraide juridique mutuelle et d'assistance technique avec d'autres pays et augmentera sa participation aux actions internationales visant le crime organisé. En parallèle, la stratégie intensive de poursuites contre le crime organisé entraînera la participation des procureurs du SFP spécialisés dans les poursuites contre le crime organisé, qui collaboreront avec les services de police aux enquêtes sur les activités criminelles organisées; la création d'unités spécialisées en communication de la preuve pour gérer la preuve dans ces dossiers; et des équipes de poursuites spécialisées.

Les stratégies du Ministère dans ce secteur sont étroitement liées aux efforts des autres ministères fédéraux et aux initiatives des gouvernements provinciaux.

Réforme des procédures pénales

Les objectifs de la réforme des procédures pénales comprennent la simplification des procédures des tribunaux, la modernisation du système de justice pénale et l'amélioration de son efficacité par une utilisation accrue de la technologie. La réforme vise également à protéger les victimes et les témoins dans les affaires pénales et à permettre la tenue de procès plus rapides, conformément aux exigences de la *Charte*.

Le gouvernement fédéral travaille depuis quelques temps déjà à la Phase III de la réforme des procédures pénales. Les deux phases précédentes se sont traduites par des modifications législatives en 1994 (projet de loi C-42, *Loi de 1994 modifiant la*

législation pénale) et en 1996 (projet de loi C-17, *Loi de 1996 visant à améliorer la législation pénale*) qui sont maintenant en vigueur. Les deux premières phases ont permis d'aider les différents gouvernements à gérer de manière plus efficace les ressources consacrées au système de justice pénale.

Les réformes de la Phase III ont été élaborées en étroite collaboration avec les provinces et les territoires et ont été déposées à la Chambre des Communes le 8 juin 2000 dans le cadre d'un projet de loi omnibus (projet de loi C-36). Les réformes englobent des propositions visant :

- la modification d'éléments de procédure de l'enquête préliminaire;
- la communication de la preuve d'expert;
- la facilitation de l'établissement des règles de procédure à l'égard de la gestion des instances et des enquêtes préliminaires;
- le recours accru aux nouvelles technologies (utilisation de documents électroniques et extension de la possibilité de comparution à distance);
- la codification d'un système complet d'enquête sur les plaidoyers;
- à rendre plus facile pour le procureur général l'exercice de son devoir de surveillance des poursuites privées;
- les modifications touchant les remplacements au sein des jurys;
- à restreindre le droit de représentation dans les procédures de déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

Le projet de loi C-36 s'est éteint avec la dissolution du Parlement pour l'élection fédérale du 27 novembre 2000. Ces modifications législatives ont été présentées à nouveau devant le Parlement le 14 mars 2001 dans la *Loi de 2001 modifiant la législation pénale* (projet de loi C-15).

Modifications au droit pénal

Durant la 36^{e} Législature, le gouvernement avait déposé deux projets de loi « omnibus », les projets de loi C-17 et C-36. La Ministre de la Justice a présenté à nouveaux ces modifications législative dans le cadre d'un projet de loi consolidé, la *Loi de 2001 modifiant la législation pénale*. Le projet de loi contiendra d'importantes mesures visant à cibler le crime et à simplifier le processus de justice pénale. Les modifications importantes proposées comprennent entre autres l'augmentation de la peine maximale pour le harcèlement criminel, faire de l'invasion de domicile une circonstance aggravante dans la détermination de la peine, le regroupement des infractions reliées à la cruauté envers les animaux et l'augmentation de la peine maximale pour ces infractions; la création d'une infraction touchant le désarmement ou la tentative de désarmement d'un agent de la paix.

Le projet de loi permettra également de :

- créer de nouvelles infractions concernant l'utilisation de l'Internet pour attirer les enfants à des fins d'exploitation sexuelle; moderniser les dispositions relatives à la pornographie infantile pour en assurer l'application aux nouvelles technologies; et finalement, d'ajouter de nouvelles dispositions permettant de traiter plus efficacement la détermination de la peine dans les causes de pédophilie, de tourisme sexuel impliquant des enfants, le fait d'attirer des enfants en se servant de l'internet et la confiscation;

- clarifier le processus d'examen pour les requêtes présentées au Ministre de la Justice à l'égard des allégations d'erreur judiciaire (voir également l'article 690 du Code criminel sur le processus d'examen des déclarations de culpabilité);

- réformer et moderniser les procédures pénales à l'égard : des enquêtes préliminaires; de la communication de la preuve d'expert; des documents électroniques et des comparutions à distance; de la codification d'un système complet d'enquête sur les plaidoyers; des poursuites privées; du choix des jurés remplaçants; des restrictions à l'utilisation de représentants.

Armes à feu

Le programme du gouvernement qui prévoit la délivrance d'un permis à tous les propriétaires d'armes à feu ainsi que l'enregistrement de toutes les armes à feu en est maintenant à la troisième année de sa mise en œuvre, qui doit durer quatre ans. Cette importante initiative visant à améliorer la sécurité du public a déjà donné des résultats tangibles puisqu'elle a permis aux autorités d'avoir accès à des renseignements à jour et, par conséquent, de sélectionner plus rigoureusement les demandeurs. La composante du programme portant sur la délivrance des permis a été un succès. Au cours de l'année à venir, on se concentrera sur l'enregistrement, qui devrait être terminé pour le 1er janvier 2003. Entre-temps, le personnel se concentrera sur les priorités suivantes :

- mener une campagne d'information visant à encourager les propriétaires d'armes à feu à se procurer un permis;

- mettre en place des processus administratifs plus efficients et plus efficaces afin de donner un meilleur service aux Canadiens;

- moderniser la version en ligne du système d'enregistrement et de délivrance de permis afin de rendre ce système plus simple et plus efficace;

- aider la collectivité des armes à feu en s'efforçant davantage de la rejoindre.

En outre, le programme met en place une structure d'administration à long terme qui optimisera la gestion efficace du groupe de partenaires tout en assurant le mieux possible la sécurité publique.

Accès légal

En partenariat avec le ministère du Solliciteur général et d'autres ministères fédéraux, le ministère de la Justice a lancé le projet Accès légal qui vise à mettre en place un nouveau cadre donnant aux services de police et de sécurité nationale un accès légal aux nouvelles technologies à des fins d'enquête et de communication. Les technologies en rapide évolution posent des problèmes complexes aux organismes gouvernementaux et sont utilisées par le crime organisé et par d'autres pour couvrir des activités comme le trafic de drogues, le blanchiment d'argent et le terrorisme. Les efforts du ministère de la Justice porteront en particulier sur un examen exhaustif de la législation existante et des défis technologiques touchant l'accès légal et le développement d'un nouveau régime

législatif complet. Les sujets à l'étude comprennent la capacité d'interception, la preuve, la cryptographie et la structure générale des infractions au *Code criminel*.

3. Renforcement de la confiance envers le système de justice et travailler à l'élaboration d'un système de justice équitable et accessible, qui réponde aux besoins changeants d'une population diversifiée.

Victimes d'actes criminels

La proclamation du projet de loi C-79 à la fin de 1999, la création du Centre de la politique concernant les victimes au sein du ministère de la Justice et l'octroi d'un budget au Centre ont permis de mettre pleinement en œuvre la stratégie du Ministère à l'égard des victimes d'actes criminels, telle qu'énoncée dans la réponse donnée en décembre 1998 au quatorzième rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Les modifications au *Code criminel* viennent augmenter et élargir les réformes apportées au cours des quinze années précédentes et facilitent la participation des victimes au processus juridique, entre autres en favorisant la présentation d'information sur les déclarations de la victime, en permettant aux victimes de lire leur déclaration en cour en protégeant l'identité de la victime ou des témoins lorsque les circonstances le justifient et en améliorant la sécurité des victimes en obligeant les décideurs (agents de police, juges de paix, juges) à tenir compte de la sécurité de la victime dans leur décision d'octroyer une libération conditionnelle à un accusé. Une suramende compensatoire est maintenant imposée de façon automatique aux accusés reconnus coupables afin de reconnaître la responsabilité envers les victimes en général et d'assurer aux provinces et aux territoires des fonds pour le financement des services offerts aux victimes.

Le Centre de la politique concernant les victimes a pour mandat de coordonner toutes les initiatives fédérales de justice pénale touchant les victimes et de mener des études sur les questions émergentes en matière de victimisation et de réponse du système de justice pénale. Le Centre a également la responsabilité de consulter largement les victimes et les organisations offrant des services d'aide aux victimes afin d'assurer que leur point de vue soit pris en compte dans l'élaboration des politiques et de la législation pertinentes et de faire la promotion des initiatives visant à augmenter la sensibilisation envers les conséquences de la victimisation et envers les lois, les politiques, les services et l'aide disponibles pour répondre aux besoins des victimes.

Le Fonds d'aide aux victimes aide les organisations non gouvernementales à mettre en place des initiatives novatrices en matière de services et d'aide aux victimes, y compris l'éducation du public, l'information et la recherche. De plus, une aide financière est accordée par le fédéral aux provinces et aux territoires pour faciliter la mise en œuvre des réformes du Code criminel et des lois provinciales/territoriales sur les victimes.

Réforme de la détermination de la peine et justice réparatrice

Le Ministère continuera d'effectuer un suivi des tendances en matière de détermination de la peine et de la jurisprudence relative aux peines avec sursis, dans la foulée des récentes décisions historiques de la Cour suprême du Canada. Le Ministère s'est également engagé dans un important programme de recherche sur les lignes directrices

en matière de détermination de la peine et les pratiques de peines minimales obligatoires en vigueur dans d'autres pays, afin d'en déterminer l'efficacité dans ces pays.

Dans le domaine de la justice réparatrice, le Ministère poursuivra ses efforts en coopération avec ses partenaires au sein du gouvernement fédéral et des autres paliers de gouvernement afin de faire progresser les programmes et les politiques visant l'élaboration d'une approche réparatrice à l'égard du traitement des comportements criminels. Le Ministère jouera en particulier un rôle de leadership en présentant des suggestions en vue de l'adoption de principes de base sur le recours à des programmes de justice réparatrice au Canada et dans le monde, au moyen d'une résolution présentée par le gouvernement canadien devant la Commission des Nations Unies sur la criminalité en avril 2000.

Étude de faisabilité d'une réforme structurelle du système de justice

Le gouvernement fédéral doit continuellement examiner les mécanismes et les structures en place afin de déterminer des façons d'augmenter l'efficacité et l'accessibilité du système de justice, sans pour autant compromettre la qualité de la justice. Ce besoin découle en partie des préoccupations relatives aux délais et aux coûts élevés associés au système actuel de tribunaux et du fait que la structure actuelle est souvent perçue comme inaccessible et inutilement complexe.

Certains procureurs généraux des provinces ont exprimé récemment un intérêt envers une réforme des tribunaux et en particulier envers le concept de cour unifiée en matière pénale (CUP). En conséquence, le Ministère mène présentement une étude pour évaluer la faisabilité d'une réforme structurelle du système de justice. Parmi les approches étudiées : le modèle CUP, constitué d'un tribunal d'un seul niveau; le « modèle québécois », qui consiste à étendre l'administration des tribunaux provinciaux; et une fusion des administrations judiciaires combinée à une reclassification des infractions.

Le plan de travail de l'étude de faisabilité prévoit que l'étude se termine par la présentation d'un rapport aux ministres f-p-t- responsables de la Justice à la fin de 2001 ou au début de 2002.

Article 690 du Code criminel sur le processus d'examen des demandes de clémence

L'article 690 du *Code criminel* permet à une personne qui a été reconnue coupable d'un acte criminel ou qui a été condamnée par un tribunal en vertu du Chapitre XXIV du *Code criminel* et qui croit avoir été condamnée injustement de demander à la Ministre de la Justice d'examiner son dossier. Le 8 juin 2000, la Ministre de la Justice a déposé le projet de loi C-36, qui comportait des modifications à l'article 690. Au même moment, la ministre annonçait que des modifications administratives seraient apportées à l'unité d'examen des déclarations de culpabilité. Le projet de loi C-36 est mort au feuilleton avec la dissolution du Parlement à l'automne 2000. La Ministre a déposé à nouveau les modifications à l'article 690 dans le cadre du projet de loi consolidé, la *Loi de 2001 modifiant la législation pénale*. Les modifications législatives et administratives visent à

rendre le processus d'examen des demandes de clémence plus ouvert et accessible et à en accroître l'imputabilité.

Examen de la Loi canadienne sur les droits de la personne

Le 8 avril 1999, la Ministre de la Justice annonçait la création d'une commission indépendante présidée par le Juge La Forest afin de procéder à un examen exhaustif de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* – un premier depuis 1977. En juin 2000, la commission d'examen a déposé son rapport, intitulé *La promotion de l'égalité : une nouvelle vision.* Le rapport, qui découle des consultations extensives menées auprès d'intervenants des secteurs public et privé, contient 156 recommandations touchant tous les domaines, des modifications aux procédures et aux processus jusqu'à l'inclusion de nouveaux motifs de discrimination et de nouvelles exemptions.

Les Canadiens attendent du gouvernement qu'il réponde aux principales questions soulevées par le rapport. Notre approche et notre priorité en 2001-2002 consisteront à préparer cette réponse d'une manière pratique, équilibrée et humanitaire. Le Ministère continuera d'étudier et d'évaluer ces recommandations en étroite collaboration avec les autres ministères fédéraux et des groupes d'intérêts.

Équité salariale

Pour faire suite à l'annonce faite par le gouvernement le 28 octobre 1999 qu'il allait examiner les questions d'équité salariale, les ministres de la Justice et du Travail ont convenu d'agir en collaboration et en partenariat dans cette importante initiative. En octobre 2000, les ministres du Travail et de la Justice ont annoncé la nomination de Beth Bilson, doyenne de la Faculté de droit de l'Université de la Saskatchewan, à la présidence du Groupe de travail sur l'équité salariale. Ses premières responsabilités comprennent la tenue de consultations auprès des grandes organisations intéressées afin de recenser leurs questions et leurs préoccupations. Ces consultations se sont terminées en décembre 2000 et un rapport à été présenté aux ministres de la Justice et du Travail.

Au cours de la Phase II du projet, un groupe de travail indépendant formé de trois personnes procédera à un examen exhaustif des dispositions actuelles de la *Loi canadienne des droits de la personne* en matière d'équité salariale et de l'*Ordonnance sur la parité salariale.*

Protection des renseignements personnels

En août 2000, la Ministre de la Justice avait annoncé un examen du régime fédéral de protection des renseignements personnels. Cet examen était justifié d'une part par l'avènement des technologies de l'information et des biotechnologies et par l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, laquelle traite de la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. L'examen vise à déterminer si les lois actuelles suffisent à protéger la vie privée des Canadiens. Dans le cadre de cet examen, le Ministère consultera les autres ministères et organismes fédéraux et étudiera des appels aux réformes lancées antérieurement, y compris les propositions présentées par le Commissaire à la la population canadienne protection de la vie privée. Le Ministère consultera également la population canadienne.

Accès à l'information

En réponse à des préoccupations exprimées par différents groupes, y compris par des projets de loi d'initiative parlementaire, le Commissaire à l'information et d'autres, la Ministre de la Justice et le Président du Conseil du Trésor ont annoncé le 21 août 2000 la création d'un Groupe de travail sur l'accès à l'information. Le groupe de travail a pour mandat de procéder à un examen exhaustif du régime d'accès à l'information, y compris les modifications législatives et administratives nécessaires, et doit présenter ses recommandations plus tard cette année. Le Ministère continue de suivre les préoccupations reliées à l'accès à l'information mais attendra les recommandations du Groupe de travail avant d'entreprendre toute réforme à grande échelle des dispositions législatives.

Programme de vulgarisation et d'information juridiques

Le Ministère continuera de jouer un rôle de premier plan dans le secteur de la vulgarisation et de l'information juridiques (VIJ) en offrant un financement permanent et sur base de projets aux gouvernements et aux organismes des provinces et des territoires. Le réseau d'organismes de VIJ joue un rôle important pour faire en sorte que les Canadiens sont informés de leurs droits et de leurs responsabilités au plan juridique. Par ailleurs, le Ministère lance une consultation nationale sur l'évolution des programmes de VIJ, au moment où il réexamine sa vision à la lumière de ses priorités et de ses objectifs actuels et de ceux de l'ensemble du gouvernement.

Ententes sur l'aide juridique

Le ministère de la Justice, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, dans le cadre du Groupe de travail f-p-t permanent sur l'aide juridique, continuera de mettre l'accent sur la renégociation des ententes f-t-p sur l'aide juridique qui expirent le 31 mars 2001.

4. Travailler à l'établissement d'un système intégré de justice qui soit économique, axé sur les citoyens et relié à la communauté.

Sécurité des collectivités et prévention du crime

Dans le discours du Trône de 1999, le gouvernement fédéral annonçait son plan d'étendre la Stratégie nationale sur la sécurité des collectivités et la prévention du crime. *Un meilleur avenir pour tous – Le plan d'action libéral pour le Canada,* publié en novembre 2000, reprenait cet engagement d'augmenter le financement de la Stratégie. Le Centre national de prévention du crime élabore présentement des options pour l'expansion potentielle. La stratégie élargie continuera de mettre l'accent sur des méthodes de prévention du crime pragmatiques, efficaces, axées sur la collaboration et faisant appel à la participation des citoyens dans leur communauté.

En 2000, on a réalisé une évaluation à mi-mandat de la stratégie. Cette évaluation avait pour but de fournir une rétroaction et une analyse de la structure et du fonctionnement d'ensemble de la stratégie. Les résultats ont fait ressortir les succès de la stratégie

jusqu'ici et les secteurs d'amélioration possible pour l'avenir. Le cadre d'évaluation comprenait un certain nombre d'études secondaires mettant l'accent sur l'étalonnage des pratiques actuelles et de l'information en matière de prévention du crime; ces données seront utilisées pour mesurer les répercussions de la Stratégie nationale.

Fonds de subventions et de contributions

Le fonds de subventions et de contributions du Ministère est utilisé comme instrument stratégique afin de financer des projets novateurs qui à leur tour faciliteront la conception de programmes et de mesures législatives. Le programme est actuellement en cours d'évaluation. Au terme de celle-ci, on élaborera une stratégie pour s'assurer que le programme renouvelé corresponde aux priorités et aux besoins actuels.

Accords globaux d'accessibilité à la justice (AAJ)

Ces accords de partage des coûts avec le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon portent sur la prestation des services d'aide juridique, d'assistance parajudiciaire aux Autochtones et de vulgarisation et d'information juridiques dans le Nord canadien. Ces accords viennent à échéance le 31 mars 2001 et devraient être reconduits sur une base temporaire afin de permettre au Ministère et à ses partenaires territoriaux de régler un certain nombre de questions portant entre autres sur la conception et la présentation des programmes qui auront des répercussions sur l'avenir à plus long terme de ces ententes de financement novatrices.

Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones

En 2001-02, le Ministère abordera toutes les questions en suspens examinées dans le cadre de l'examen tripartite (fédéral, provinces/territoires, organismes autochtones) du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones mis en place à la fin des années 80. Le Ministère :

- négociera et signera avec ses partenaires des provinces et des territoires de nouvelles ententes à frais partagés reflétant l'évolution du rôle des conseillers parajudiciaires en relation avec le nombre croissant d'initiatives de justice communautaire et d'autres nouveaux développements dans le secteur de l'administration de la justice;

- s'efforcera de répondre aux pressions touchant le financement de ce programme;

- améliorera, en collaboration avec ses partenaires au sein du programme, l'infrastructure de mise en œuvre du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones (par l'utilisation d'outils comme une base de données nationale et le développement d'un programme national de formation des intervenants parajudiciaires).

Magistrature

Le Service des Affaires judiciaires appuie la Ministre et le Sous-ministre dans leurs relations avec les juges des cours fédérales et est régulièrement consulté par les autres

ministères et organismes fédéraux sur des questions touchant la magistrature et les tribunaux en général. Les priorités pour l'année qui vient portent notamment sur la mise en œuvre de la réponse du gouvernement aux recommandations du rapport quadriennal de la Commission d'examen de la rémunération des juges et le travail de politique sur la structure et la réforme des tribunaux. Les autres priorités portent sur le soutien des recours en justice impliquant les tribunaux ou la magistrature ainsi que d'autres sujets pouvant survenir d'urgence.

5. Leadership sur les questions de justice internationale

Justice pénale internationale

Le Ministère continue de jouer un rôle important en matière de justice pénale internationale dans les forums internationaux comme les Nations Unies (ONU), l'Organisation des États américains (OEA), l'Organisation pour le développement et la coopération économique (OCDE), le Conseil de l'Europe et le G8.

La *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre* est entrée en vigueur le 23 octobre 2000. La *Loi* vient concrétiser les obligations du Canada en vertu du *Statut de Rome de la Cour pénale internationale* (le Statut de Rome) et améliorer la capacité du Canada à poursuivre et à punir les personnes accusées de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Le Ministère poursuit sa collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du commerce international en vue de l'établissement d'un Tribunal pénal international (TPI).

Les fonctionnaires du Ministère ont participé à la négociation et à la rédaction de la Convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée que le Canada a signée le 14 décembre 2000. Le Canada a également signé deux protocoles supplémentaires : le Protocole contre l'introduction clandestine de migrants par terre, mer et air et le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Le Ministère participe activement aux efforts en vue de la rédaction d'un dernier protocole supplémentaire visant à combattre la fabrication illicite et le commerce des armes à feu.

Les fonctionnaires du Ministère ont également joué un rôle important dans la négociation et la rédaction de la Convention proposée sur le crime informatique du Conseil de l'Europe, qui doit être finalisée en 2001. De même, le Ministère participe activement aux groupes de travail du G8 sur la criminalité organisée transnationale, l'assistance juridique mutuelle et la criminalité technologique. En 2001, le Ministère poursuivra ses efforts sur différents autres fronts, dont la participation à une conférence de haut niveau du G8 sur le développement de la confiance et de la sécurité dans le cyberespace, à laquelle participeront des représentants de l'industrie et des forces policières, au Japon. Le Ministère a également assuré le leadership au sein des initiatives du Secrétariat du Commonwealth sur la criminalité informatique, et continuera d'assurer un rôle de leadership au sein des initiatives du Commonwealth en 2001.

Le Ministère continue de participer activement aux initiatives internationales de lutte contre la corruption, en particulier au sein de l'ONU, de l'OEA et de l'OCDE. Le Ministère participe entre autres au processus d'évaluation mutuelle au sein de l'OCDE afin de surveiller l'application par chacun des pays membres de la Convention sur la

lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. Il participe également à l'élaboration d'un mécanisme de suivi pour la Convention interaméricaine sur la corruption. Le Ministère prévoit jouer un rôle clé dans les efforts de préparation et de négociation d'un nouvel instrument des Nations Unies contre la corruption.

Au sein de l'OEA, le Ministère joue un rôle de leadership dans l'établissement d'un réseau électronique d'entraide judiciaire dans tout l'hémisphère dans le domaine du droit pénal. Le Ministère continuera d'assister le ministère du Solliciteur général dans ses efforts avec les États-Unis pour lutter contre la fraude transnationale.

Le Ministère poursuivra ses efforts en vue de l'application au Canada de différentes conventions internationales sur le droit pénal, comme la Convention internationale sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, la Convention sur la répression des attentats terroristes à l'explosif et la Convention sur la suppression des actes de financement du terrorisme

Droit international privé

Le Ministère continue de participer à l'harmonisation du droit international privé au sein d'organisations comme la Conférence de La Haye sur le droit international privé, Unidroit, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et au sein d'organisations régionales comme l'Organisation des états américains (OEA). Les travaux actuels portent sur le droit commercial international, la coopération juridique et l'exécution des jugements, le droit de la famille et la protection des enfants/des adultes, ainsi que la protection des biens.

En droit commercial international, les initiatives les plus importantes pour l'année qui vient sont : la proposition de Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles d'Unidroit et du Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens aéronautiques d'Unidroit et de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui lui est connexe, qui fournissent un cadre pour la création et l'application d'un intérêt international sur l'équipement mobile; la finalisation de la proposition de convention de la CNUDCI sur les assignations dans le commerce international; les travaux de la CNUDCI en matière d'arbitrage; ainsi que la signature et la ratification de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États de la Banque mondiale, qui requiert l'assentiment de toutes les administrations canadiennes.

Le Ministère de la Justice préparera, en collaboration avec la Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada (CULC), une proposition de projet de loi uniforme visant l'application au Canada de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et du Protocole portant sur les questions de biens aéronautiques.

De même, la proposition de convention de La Haye sur la juridiction et les jugements prononcés à l'étranger dans les affaires civiles et commerciales devrait être finalisée plus tard cette année ou en début de 2002 et pourrait être appelée à devenir l'une des plus importantes conventions dans le domaine de la juridiction et de l'exécution des jugements rendus à l'étranger. Le ministère de la Justice continuera de travailler

étroitement avec la CULC à la préparation d'une *Loi uniforme sur l'exécution des jugements prononcés à l'étranger* pour présentation en août 2001, afin d'assurer l'uniformité des législations provinciales dans ce domaine.

Dans le secteur du droit de la famille, le Ministère consultera les provinces et territoires au sujet de la signature et de la ratification de la Convention de La Haye de 1999 sur la protection internationale des adultes et de la Convention de La Haye de 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants. Un groupe de travail de la CULC, auquel participe le ministère de la Justice, entreprendra la rédaction d'une loi uniforme de mise en vigueur pour ces deux conventions.

Principaux engagements en matière de résultats
Maintien d'un système de justice qui répond aux inquiétudes du public à propos de la sécurité, qui satisfait aux aspirations d'une société moderne et pluraliste et qui reflète les valeurs des Canadiens

Résultats escomptés	Activités connexes
1. Mise en œuvre de politiques en matière de justice qui aident à apporter des réponses complètes et intégrées aux questions concernant les familles, les enfants et les jeunes, les peuples autochtones et la société de l'information	❑ Contribuer à l'élaboration du Programme national d'action pour les enfants en coopération avec les provinces et les territoires ❑ Réformer le système de justice pour les jeunes ❑ Mettre en application les nouvelles dispositions sur les pensions alimentaires pour enfants ❑ Mettre en œuvre la stratégie du gouvernement du Canada visant la réforme du système de droit de la famille au regard du droit de garde et de visite des enfants en coopération avec les provinces et les territoires ❑ Prendre des mesures visant à protéger les enfants contre la négligence, la violence et l'exploitation ❑ Mettre en œuvre des solutions de rechange aux processus juridiques formels ainsi que des mécanismes de règlement des conflits dans le cadre de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones ❑ Améliorer la compétitivité globale du Canada en renforçant le cadre juridique pour soutenir les progrès technologiques et les mesures à prendre concernant le commerce électronique
2. Mise en œuvre du programme du gouvernement en matière de sécurité et de protection au moyen d'une approche équilibrée à l'égard de la justice pénale	❑ Accroître l'efficacité de la lutte contre le crime organisé ❑ Simplifier la procédure criminelle, étendre l'utilisation des moyens technologiques et répondre aux besoins des victimes d'actes criminels et des témoins dans le cadre des procès ❑ Mettre en œuvre la réforme de la détermination de la peine, notamment le recours accru aux principes de justice réparatrice ❑ Réduire la fréquence des crimes violents en mettant en application les mesures de contrôle des armes à feu
3. Accroissement de la confiance qu'inspire le système de justice et efforts en vue de créer un système de justice équitable et accessible qui réponde aux besoins changeants d'une population diversifiée	❑ Reconnaître davantage les besoins des victimes d'actes criminels dans le système de justice ❑ Élaborer des propositions législatives visant à améliorer le processus d'examen des condamnations prévu par le *Code criminel* ❑ Élaborer des propositions visant à améliorer la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, notamment en clarifiant les dispositions relatives à l'équité salariale ❑ Mettre davantage l'accent sur les questions relatives au respect de la vie privée et à l'accès à l'information ❑ Faire connaître davantage la loi et le système de justice au public ❑ Renégocier des ententes de financement relatives à l'aide juridique
4. Création d'un système de justice intégré rentable, axé sur le citoyen et lié à la collectivité	❑ Consulter davantage les Canadiens sur la réforme du système de justice pénale ❑ Faire en sorte que les Canadiens contribuent à rendre leurs collectivités plus saines et plus sûres ❑ Appuyer les innovations dans les domaines clés de la politique en matière de justice ❑ Rendre la justice plus accessible ❑ Étendre les services judiciaires offerts aux Canadiens autochtones ❑ Maintenir l'indépendance et l'efficacité de la magistrature fédérale
5. Rôle de chef de file à l'égard des questions de justice internationale grâce à une façon dynamique et cohérente d'envisager les politiques et les activités	❑ Défendre efficacement les intérêts du Canada au regard de chacune des nombreuses questions de justice internationale touchant le pays ❑ Assurer l'harmonisation et la coopération dans les activités juridiques internationales ❑ Enquêter sur les cas de crime de guerre

3.3 Renseignements détaillés - Secteur d'activité Administration

3.3.1 Objectif du secteur d'activité

Veiller à la gestion stratégique efficace du programme de l'administration de la justice en établissant des cadres et des services administratifs et de gestion intégrée qui permettent la gestion interne optimale du Ministère et de ses ressources.

3.3.2 Description du secteur d'activité

Ce secteur d'activité englobe tout un éventail de services de gestion intégrée et de services administratifs nécessaires pour appuyer l'exécution de programmes et l'administration interne par le Ministère.

3.3.3 Dépenses nettes prévues et équivalents temps plein

Prévisions Des dépenses 2000-2001		**Dépenses prévues 2001-2002**		Dépenses prévues 2002-2003		Dépenses prévues 2003-2004	
En millions de dollars	ÉTP	**En millions de dollars**	**ÉTP**	En millions de dollars	ÉTP	En millions de dollars	ÉTP
*52,8	367	**62,3**	**384**	62,8	382	63,2	382

- Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

3.3.4 Principaux engagements en matière de résultats, de résultats escomptés, d'activités et de ressources

Amélioration de la capacité de gestion financière

Le Ministère s'efforce d'améliorer de manière significative sa capacité de fonctionner dans un cadre de planification, de rapport et de responsabilité par rapport à sa position actuelle. Il s'efforcera également d'améliorer sa capacité de planification par le recensement et la collecte d'information sur les mesures de rendement qui lui permettront de connaître, en termes quantifiables, quelles sont les tendances en matière de charge de travail et les efforts nécessaires pour y répondre.

Le Ministère de la Justice a mis en œuvre un train de mesures qui permettront d'améliorer l'affectation des ressources entre les trois champs d'activité du Ministère. Il continuera de parfaire et d'améliorer les processus appliqués et mettra en œuvre deux initiatives déployées à l'échelle du gouvernement, la Stratégie d'information financière et Contrôle 2000.

En résumé, le ministère de la Justice a entrepris de mettre en place des mesures modernes de contrôle afin d'améliorer sa capacité décisionnelle sur la base d'une information financière et non financière intégrée et complète.

Gestion des ressources humaines

INVESTIR DANS LES RESSOURCES HUMAINES : c'est le plan d'action du Ministère en matière de ressources humaines pour la période de 2000/2001 à 2003/2004. Le plan applique une perpective des ressources humaines à l'échelle du Ministère à l'affectation des ressources issues des mesures d'Intégrité des programmes et la formulation de différentes initiatives et stratégies visant à répondre à l'évolution de nos besoins et de nos priorités. Le plan sert également de mécanisme de suivi pour mesurer la progression vers l'atteinte des résultats, la mesure du succès et la gestion des ressources supplémentaires.

Pour plusieurs organisations du secteur public, y compris le Ministère, la gestion des ressources humaines est devenue l'une des fonctions stratégiques les plus importantes dans les années 90 et 2000. Face à la concurrence mondiale pour les personnes talentueuses, la capacité des organisations à attirer, retenir et motiver les personnes ambitieuses, talentueuses et compétentes devient le principal facteur de succès dans un environnement extrêmement concurrentiel. Le développement de cette capacité est l'un des aspects clés de la gestion des ressources humaines au Ministère.

Le Ministère fait face à une multitude de défis en matière de gestion des ressources humaines. Dans un premier temps, parce qu'il est l'une des institutions gardiennes de la démocratie au Canada, le ministère de la Justice doit pouvoir compter sur des experts du plus haut calibre et sur un effectif dont le sens de l'éthique, l'engagement, les valeurs et la culture d'inclusivité sont parmi les plus élevés. Pour construire un effectif présentant ces caractéristiques, le Ministère doit devenir un milieu de travail de choix en faisant la promotion des valeurs de la fonction publiques, du leadership et de l'innovation à tous les niveaux de son organisation.

Dans un deuxième temps, le maintien en fonction de ces professionnels hautement qualifiés exige un investissement important, particulièrement si l'on considère que l'Examen des programmes s'est traduit par une érosion des ressources dans certains secteurs du Ministère sans que la demande de services juridiques ne diminue dans la même proportion. Après plusieurs années de pressions financières, le Ministère voit maintenant ses ressources financières augmenter dans la foulée de l'ENR. Une planification appropriée de l'utilisation de ces ressources additionnelles constitue donc pour le Ministère une priorité, afin de faire en sorte que ces sommes soient utilisées de la manière la plus efficace. Enfin, certaines activités du gouvernement ont été décentralisées, donnant ainsi aux bureaux régionaux du Ministère un rôle plus grand et plus exigeant en ce qui concerne la prestation de services juridiques à ces clients. Les bureaux régionaux du Ministère ont connu une forte expansion au cours des dernières années, reflétant de plus en plus l'étendue et la diversité des services offerts et nécessaires dans toutes les sphères d'activité du gouvernement.

Les questions relatives à la gestion de la charge de travail seront résolues par un réalignement efficace des tâches et des ressources issues de l'ENR, des ententes de travail flexible permettant d'équilibrer les besoins du travail et de la vie personnelle et la simplification du processus de dotation, qui permettra de combler les postes plus facilement. Le Ministère renforcera son approche axée sur le leadership et le perfectionnement professionnel afin d'assurer le développement d'une réserve de talents de classe mondiale et d'assurer que sa culture de gestion lui permette d'attirer,

de retenir et favoriser l'éclosion du talent. Le Ministère s'est également engagé à atteindre quatre objectifs :

- répondre aux questions relatives à la charge de travail;
- prendre des mesures concrètes pour réduire le recours à l'emploi à durée déterminée;
- faire en sorte que chaque employé puisse disposer d'un minimum de cinq journées de perfectionnement professionnel chaque année;
- créer un milieu de travail libre de harcèlement.

Communications

Au cours de l'année écoulée, la Direction des communications a travaillé à surmonter plusieurs défis présentés dans les plans et priorités du Ministère. Justice Canada dispose maintenant de conseillers en communications dans cinq régions du pays. Avec la mise en place de ce réseau, le Ministère sera en mesure d'améliorer sa capacité de relations avec les médias, de faire le suivi des médias locaux et de l'environnement public et de recenser les problèmes régionaux de manière plus efficace.

Au cours de l'exercice financier 2001-2002, la Direction des communications continuera d'appuyer le plan stratégique d'ensemble du Ministère grâce à la mise en œuvre de programmes de sensibilisation et la prestations de conseils et de consignes visant à appuyer les besoins internes du Ministère en matière de communications.

Programmes de sensibilisation : La Direction des communications a entrepris d'élaborer une image ministérielle cohérente, uniforme et soutenue venant appuyer les programmes de sensibilisation du Ministère. Dans le cadre de ces programmes, la Direction produira une nouvelle revue trimestrielle à l'intention du milieu juridique, mettra en place un programme de sensibilisation par des conférenciers et participera à un programme d'expositions destiné à attirer et à recruter de nouveaux avocats pour le gouvernement du Canada.

Ensemble, ces activités constituent une approche proactive de sensibilisation aux activités du ministère de la Justice, qui aidera également ce dernier à répondre au défi d'offrir un milieu de travail de plus en plus concurrentiel. La sensibilisation accrue du public envers le Ministère et ses programmes aidera à rendre le système de justice pertinent et accessible aux Canadiens et à faire en sorte qu'il réponde à leurs besoins. L'amélioration de sa capacité à promouvoir ses stratégies d'affaires et de recrutement placera le Ministère en meilleure position pour assurer le leadership et l'excellence dans les domaines du droit et des politiques, qui sont l'essence du rôle du gouvernement.

Milieu de travail : Le plan stratégique prévoit la mise en place d'un milieu de travail répondant aux besoins des employés du ministère de la Justice dans un environnement marqué par l'évolution et la croissance. Ce nouvel environnement comprend des pressions émergentes et des pressions à long terme qui exigent du Ministère qu'il améliore son fonctionnement interne (dans sa relation avec ses employés et ses clientèles) et externe (dans sa relation avec le public).

Au cours de l'exercice financier 2001-2002, la Direction des communications collaborera avec les autres secteurs pour leur fournir des outils permettant de mettre ces changements en place. Les outils retenus donneront aux employés un accès plus facile

à l'information dont ils ont besoin pour gérer la transition vers le nouveau milieu de travail.

Services principaux : Outre les points relevés ci-dessus, la Direction des communications continuera d'offrir des services de haute qualité à ses clients. Par l'entremise de ses conseillers en communications et du Groupe des relations avec les médias, la Division des affaires publiques offrira au Ministère et au Cabinet de la Ministre des services et des conseils en planification stratégique des communications ainsi qu'une large gamme d'outils de communication. La Direction des communications et des services exécutifs continuera d'appuyer les besoins du Ministère en matière de communications internes en fournissant des conseils sur les communications électroniques, les documents imprimés et les autres services de communications.

Gestion de l'information

Les principales priorités en matière de gestion de l'information en 2001-2002 seront d'étendre les communications, de faciliter le partage du savoir et de poursuivre l'élaboration d'un cadre de gestion pour la gestion de l'information et les technologies de l'information.

Le Ministère mettra l'accent sur l'amélioration des communications en ayant recours à la technologie Internet pour répondre aux besoins de connectivité entre l'administration centrale, les régions, les unités de services juridiques, les télétravailleurs, les clients, les citoyens et les groupes d'intérêt. L'accès à distance protégé au courrier électronique et aux applications d'affaires du Ministère constitue un élément important de l'initiative pour améliorer la connectivité. Le projet Justice-en-direct, qui s'inscrit dans l'initiative plus large de Gouvernement-en-direct, jouera un rôle clé pour donner aux Canadiens un accès plus facile au système de justice en leur donnant accès par voie électronique à l'information, aux services et aux ressources du Ministère.

Le Ministère continuera de rechercher les occasions de partager son savoir et les produits de son travail afin d'appuyer ses activités de prestation de services et d'élaboration des politiques. À ce titre, une initiative clé sera le développement d'un environnement électronique de coopération et de travail d'équipe visant à améliorer les relations de travail avec les organisations provinciales, territoriales, nationales et internationales. D'autres initiatives porteront sur l'élaboration de systèmes d'informations pour cadres supérieurs et de prototypes de gestion électronique des documents. Des initiatives visant la réutilisation des produits de travail et l'accroissement de l'efficacité dans l'utilisation et la gestion de l'information constitueront un facteur positif dans les efforts du Ministère visant à aider ses employés à gérer la croissance de la charge de travail.

Le Ministère poursuivra l'élaboration du modèle de régie pour la gestion de l'information et les technologies de l'information afin d'assurer la mise en place d'un cadre clair permettant de définir les rôles et les responsabilités et d'établir les priorités.

Principaux engagements en matière de résultats: saine gestion du Ministère

Résultats escomptés	Activités connexes
1. Améliorer la capacité de gestion financière	❑ Améliorer la capacité de planification du Ministère par le recensement et la cueillette de mesures financières et non financières du rendement ❑ Mise en œuvre de la Stratégie d'information financière et de Contrôle 2000
2. Communications inclusives, centrées sur le citoyen et en langage clair à l'appui des priorités du Ministère	❑ Fournir des documents rédigés en langage clair dans différents formats ❑ Revoir le temps de réponse au nombre croissant de Canadiens qui présentent des demandes de renseignements ❑ Assurer une formation spécialisée en médias aux avocats chargés des litiges ❑ Fournir un accès en ligne aux travaux des différents secteurs et divisions du Ministère

Principaux engagements en matière de résultats : positionner le Ministère pour l'avenir par le perfectionnement de son personnel aujourd'hui

1. Étendre les communications et le partage du savoir par le recours aux technologies de l'information	❑ Améliorer la connectivité par l'application de la technologie Internet
2. Revitaliser l'effectif en mettant l'accent sur le recrutement, la rétention, le développement personnel et professionnel et la formation	**Recrutement** ❑ Développer de meilleurs outils de prévision et de planification ❑ Modifier la structure de ressources du Ministère en : - modifiant la structure de postes du Ministère; - passant à des nominations à des postes à durée indéterminée; - restructurant les ressources au sein du groupe LA. ❑ Créer et réaliser des projets, des politiques et des initiatives qui favorisent le recrutement et la gestion de ressources additionnelles: - Préparer et mettre en œuvre un plan de recrutement stratégique; - Etablir le régime de classification et rémunération approprié pour le groupe LA; - Mettre en œuvre le plan d'action d'équité en emploi; - Mettre en œuvre le Programme d'excellence pour les avocats **Maintien en poste** ❑ Mettre en œuvre les 4 objectifs ministériels; ❑ Mettre en œuvre le plan d'action d'équité en emploi; ❑ Mettre en œuvre le programme des primes d'encouragement et de la reconnaissance; ❑ Mettre en œuvre le Programme des langues officielles; ❑ Remettre en place le programme d'entrevues de départ. **Carrière, développement personnel et apprentissage** ❑ Revoir et améliorer notre programme de gestion du rendement; ❑ Mettre en œuvre le programme de mentorat à l'échelle nationale; ❑ Mettre en place une planification stratégique de continuité; ❑ Faire en sorte que le centre de formation du Ministère devienne un centre d'excellence
3. Améliorer le soutien administratif et le soutien à l'infrastructure	❑ Créer et maintenir des programmes, des politiques et des initiatives visant à améliorer nos activités de soutien administratif et de soutien de l'infrastructure en : - améliorant les services RH par l'utilisation de la technologie et la décentralisation des fonctions RH; - procédant à un examen des outils et des processus de dotation; - implantant le cadre de délégation et de responsabilité en dotation

Section IV : Initiatives conjointes

4.1 Initiatives horizontales

4.1.1 Développement durable

Résultats escomptés	Activités connexes
Appuyer le développement durable dans l'ensemble du gouvernement fédéral au moyen de la prestation de services juridiques de grande qualité et du développement de l'infrastructure juridique	❑ Assurer un excellent soutien juridique aux grandes initiatives de développement durable ❑ Créer des instruments juridiques améliorés ❑ Continuer d'accroître sa capacité de fournir des services juridiques de grand qualité ❑ Améliorer la formation juridique offerte aux clients ❑ Promouvoir le règlement des différends et le traitement plus efficace des litiges
Dans le contexte du mandat stratégique du Ministère, examiner l'incidence des facteurs sociaux et culturels sur le développement durable	❑ Promouvoir les principes du développement durable au moyen des initiatives sur les collectivités durables ❑ Appliquer la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones dans le respect des principes des collectivités durables ❑ Mener, dans la domaine de la prévention du crime, des activités qui favorisent la Stratégie de développement durable ❑ Contribuer aux recherches interministérielles sur l,interaction entre la cohésion sociale et le développement durable
Réduire l'effet direct des activités matérielles du Ministère sur l'environnement	❑ Stabiliser le niveau de consommation du papier ❑ Réduire les déchets solides ❑ Accroître les achats « écologiques » ❑ Accroître la sensibilisation des employés à l'environnement

Section V : Renseignements financiers

5.1 Sommaires des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 2000-2001	**Dépenses prévues 2001-2002**	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Subventions				
Droit et orientation	26,1	**31,2**	21,9	21,9
Total des subventions	26,1	**31,2**	21,9	21,9
Contributions				
Droit et orientation	350,1	**349,7**	352,8	331,8
Total des contributions	350,1	**349,7**	352,8	331,8
Total des subventions et des contributions	376,2	**380,9**	**374,7**	353,7

5.2 Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

5.2.1 Objectif

Garantir un système national de justice souple, équitable, efficient et accessible en gérant l'élaboration, la mise à l'essai, la promotion et la mise en œuvre de la politique de justice touchant le droit pénal et le droit de la famille et des jeunes, d'une part, et assurer une administration publique équitable, efficace et responsable en gérant le cadre juridique du gouvernement de manière à respecter le droit administratif, le droit constitutionnel, le droit international, le droit des Autochtones, les droits de la personne et le droit d'accès à l'information, d'autre part.

5.2.2 Résultats escomptés

Les subventions et contributions servent en partie à soutenir des réponses rapides en matière de politiques stratégiques et de législation et à appuyer la mise en œuvre des politiques et des lois. De plus, ces fonds permettent l'élaboration de projets expérimentaux et de projets de recherche dans des secteurs intéressant le Ministère en vue d'étayer les futures priorités de politiques ministérielles et gouvernementales.

Les projets soutenus par des subventions et contributions agissent comme des leviers stratégiques qui servent à mieux informer et aider le Ministère à s'adapter à un environnement en constante évolution. Le Ministère s'efforce actuellement de mieux aligner le financement des projets sur les priorités stratégiques ministérielles, ainsi que d'engager plus systématiquement les ONG (organisations non gouvernementales) et le publique dans l'élaboration de projets innovateurs.

5.3 Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles

5.3.1 Recettes non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions de recettes 2000-2001	**Recettes prévues 2001-2002**	Recettes prévues 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004
Secteur d'activité : Administration				
❑ Bureau d'enregistrement des actions en divorce	0,7	**0,7**	0,7	0,7
Secteur d'activité : Droit et orientation	-	-	-	-
❑ Armes à feu	43,1	**23,0**	20,2	11,7
❑ Service d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales	1,3	**1,4**	1,5	1,6

5.4 Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en millions de dollars)	**Total**
Dépenses nettes prévues	**849,0**
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	**19,8**
Cotisation visant la part des employés des primes d'assurance et les coûts payés par le SCT	**10,9**
Protection des accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	**0,1**
	30,8
Moins : Recettes non disponibles	**25,1**
Coût net du programme pour 2000-2001	**854,7**

Section VI : Autres renseignements

6.1 Lois appliquées par le minitrère de la Justice

Le Ministre assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

Loi sur l'annulation du mariage (Ontario)	S.R.C. 1970, ch. A-14
Loi sur la preuve au Canada	L.R., ch. C-5
Loi sur la Convention Canada-Royaume-Uni relative aux jugements en matière civile et commerciale	L.R., ch. C-30
Déclaration canadienne des droits	1960, ch. 44
Loi sur l'arbitrage commercial	L.R., ch. 17 (2e suppl.)
Loi sur les contraventions	1992, ch. 47
Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif	L.R., ch. C-50
Loi sur le divorce	L.R., ch. 3 (2e suppl.)
Loi sur les biens en déshérence	L.R., ch. E-13
Loi sur l'extradition	L.R., ch. E-23
Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales	L.R., ch. 4 (2e suppl.)
Loi sur la Cour fédérale	L.R., ch. F-7
Loi sur les armes à feu	1995, ch. 39
Loi sur l'enrôlement à l'étranger	L.R., ch. F-28
Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères	L.R., ch. F-29
Loi sur les criminels fugitifs	L.R., ch. F-32
Loi canadienne sur les droits de la personne	L.R., ch. H-6
Loi sur l'identification des criminels	L.R., ch. I-1
Loi sur la Convention relative aux contrats de vente internationale de marchandises	1991, ch. 13
Loi d'interprétation	L.R., ch. I-21
Loi sur les juges	L.R., ch. J-1
Loi sur le ministère de la Justice	L.R., ch. J-2
Loi sur la Commission du droit du Canada	1996, ch. 9
Loi sur le mariage (degrés prohibés)	1990, ch. 46
Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle	L.R., ch. 30 (4e suppl.)
Loi sur les langues officielles	L.R., ch. 31 (4e suppl.)
Loi sur les secrets officiels	L.R., ch. O-5
Loi de réparation consécutive à une interruption des services postaux	L.R., ch. P-16
Loi canadienne sur les prises	S.R.C. 1970, ch. P-24
Loi sur les Lois révisées du Canada (1985)	L.R., ch. 40 (3e suppl.)
Loi sur les infractions en matière de sécurité	L.R., ch. S-7
Loi sur l'immunité des États	L.R., ch. S-18
Loi sur la révision des lois	L.R., ch. S-20
Loi sur les textes réglementaires	L.R., ch. S-22
Loi sur la Cour suprême	L.R., ch. S-26
Loi sur la Cour canadienne de l'impôt	L.R., ch. T-2
Loi sur la Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères	L.R., ch. 16 (2e suppl.)
Loi sur les jeunes contrevenants	L.R., ch. Y-1

Le Ministre partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

Loi sur l'accès à l'information	L.R., ch. A-1 (président du Conseil du Trésor)
Loi sur les connaissements	L.R., ch. B-5 (ministre des Transports)
Code criminel	L.R., ch. C-46 (Solliciteur général du Canada et ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire)
Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions	L.R., ch. G-2 (ministre de la Défense nationale, ministre des Finances et ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux)
Loi sur la protection des renseignements personnels	L.R., ch. P-21 (président du Conseil du Trésor)